



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

GUIDE DU CITOYEN



Soyons fiers d'y vivre!

st-felix-de-valois.com



Municipalité de Saint-Félix de Valois

BAIN MAGIQUE^{MD}

450 803-1288
www.bainmagique.com

RÉO : 8264-8890-40

Revêtement
de baignoire,
douche et mur
en acrylique

Estimation
gratuite



Visite sur
rendez-vous
seulement

Vous avez un projet en tête ?

CONTACTEZ-NOUS!



RÉSIDENTIEL



COMMERCIAL



MULTI LOGEMENTS



À PROPOS DE NOUS

PLANIFICATION ET CONCEPTION
ÉVALUATION DES COÛTS

GESTION DE PROJETS
CONSTRUCTION ET
RESPECT DE L'ÉCHÉANCIER



**BAILLARGEON
COULOMBE**
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL



Scanne-moi!

450 760-8800

info@baillargeoncoulombe.com



Chères citoyennes, Chers citoyens,

Nous en sommes déjà à la troisième édition du *Guide du citoyen*. C'est l'occasion pour moi de faire le bilan des réalisations municipales en matière de communications. Depuis mon arrivée comme mairesse, nos outils de communications se sont grandement bonifiés. Le Félicien a été revampé, un calendrier municipal a été mis en place, les enseignes d'entrée, de parcs et de bâtiments ont été remplacées, le panneau numérique a été remplacé. Ce guide a également été un ajout important pour favoriser la diffusion d'informations afin de faciliter votre accessibilité aux outils, installations et services municipaux.

Nous avons également adopté une *Politique de participation citoyenne* qui est très importante à mes yeux. La clé de la vitalité démocratique d'une communauté est l'accessibilité, autant pour les services, les installations que les informations. Cette politique a également changé notre façon de gérer les projets et l'ajout de la section /Projets du site Internet en est un bon exemple. Finalement des comités consultatifs, les café-causeries du conseil et la mise à jour du déroulement des séances ont permis de rapprocher les citoyens de leurs élus.

« Soyons fiers d'y vivre! », voilà un slogan qui représente à merveille le sentiment des Féliciennes et Féliciens pour leur municipalité. Vous y rencontrerez une panoplie de citoyens engagés et des gens d'affaires dynamiques, permettant le soutien et la vitalité de notre belle communauté.

À Saint-Félix-de-Valois, la quiétude et la simplicité de la campagne côtoient les avantages de la vie urbaine, avec des services complets qui répondent aux besoins des tout-petits comme des plus grands. Le dynamisme que vous démontrez lors des consultations sur l'élaboration de nos politiques nous inspire à nous surpasser, que ce soit pour la *planification stratégique de développement durable*, la *politique culturelle*, la *politique familiale*, que la démarche *Municipalité amie des aînés* (MADA).

Ce sont ces politiques qui déterminent le développement de votre communauté et qui font en sorte que la qualité du milieu de vie s'améliore.

En souhaitant que ce guide vous soit utile au quotidien pour découvrir votre municipalité, mais également pour la faire découvrir à votre entourage, qui à leur tour aura, j'en suis certaine, envie d'y habiter, de s'y divertir ou d'y investir.

Bonne lecture !

Audrey Boisjoly,
Mairesse de Saint-Félix-de-Valois

BOISVERT & CHARTRAND

S. EN C. L.
SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

La référence dans la Matawinie pour votre entreprise en matière de certification et expertise comptable, fiscalité et taxes, tenue de livres, impôts des particuliers, travailleurs autonomes et successions.

À votre service depuis plus de 30 ans

461, CH. JOLIETTE
BUREAU 201
ST-FÉLIX-DE-VALOIS
450 889-8191

837, RUE NOTRE-DAME
JOLIETTE
450 756-0534

www.bcalle.ca

DES SERVICES SANTÉ POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS !



Quatre options pratiques
pour renouveler vos ordonnances



Téléphone



En ligne



Application mobile



Renouvellement
préautorisé



Ces services sont offerts par

Julie Thibodeau et Priscillia Roy
pharmaciennes propriétaires

affiliées à  **Jean Coutu**

620, chemin de Joliette, Saint-Félix-de-Valois 450 889-5527

Les pharmaciennes propriétaires sont les seules responsables de ces activités.

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au vendredi
9h à 20h

Samedi
9h à 17h

Dimanche
9h à 16h

Carrosserie A. Robillard Inc.

**DÉBOSELAGE - PEINTURE
AUTO DE COURTOISIE
ESTIMATION GRATUITE**

Alex Robillard, prop.



450 889.4139



carrosserie.a.robillard@bell.net

3371 rg. St-Pierre, St-Félix-de-Valois, Qc J0K 2M0

MOT DE LA MAIRESSE	P3
CONSEIL MUNICIPAL	P7
MAIRIE	P9
PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ.....	P8-9
HISTOIRE	P10-11
CARTE DE LA MUNICIPALITÉ.....	P12-13
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS	P15-16
STATION D'ÉPURATION JACQUES-BRISSETTE	P17-18
LES SERVICES TECHNIQUES	P19
ENVIRONNEMENT	P21-25
MATIÈRES RÉSIDUELLES	P25-26
ÉCOCENTRE	P27
URBANISME	P28-29
TABLEAUX DES PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION	P30
PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION	P31-32
ÉVALUATION ET TAXATION.....	P32-33
SÉCURITÉ CIVILE	P35
PROTECTION ET INTERVENTION D'URGENCE.....	P36-39
COMMUNICATIONS	P40-41
LOISIRS	P42-43
PARCS ET INSTALLATIONS	P45-47
CULTURE	P48-50
ÉVÉNEMENTS.....	P50-51
VIE COMMUNAUTAIRE	P52-54
AUTRES SERVICES.....	P54-55
MRC DE MATAWINIE	P56-57
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	P58-59
DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL.....	P60-61
ÉDUCATION.....	P62
COORDONNÉES IMPORTANTES	P63
BOTTIN DES ORGANISMES.....	P64-65
TOURISME ET PROMOTION	P66





Groupe Robillard

Cabinet de services financiers

461 chemin Joliette, suite 100
St-Félix-de-Valois (Québec) J0K 2M0

contact@grouperobillardcgl.com

1 877 889 5557



Assurances
Robillard & Associés
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

 **AUTO
SELECT**




inovoto
CONVERSION HYBRIDE AUTOPROPRIÉ

GARAGE ST-FÉLIX INC.
590 Ch. Joliette, St-Félix-de-Valois, QC J0K 2M0

MARTIN COUTU & GHISLAIN MORNEAU, PROP.
450 889-1721 • Courriel: info@garagestfelix.com

www.garagestfelix.ca

**LES
BOIS**

DESROCHES

INC.

- Pruche • Pin • Cèdre rouge de l'ouest
- Patio • Terrasse • Véranda
- Bois franc d'ébénisterie

boisdesroches.com
lesboisdesroches@gmail.com

606, 2^e Ramsay, Saint-Félix-de-Valois
T. 450.889.2222
C. 450 803.2232



MAIRESSE : Audrey Boisjoly

DISTRICT 1 : Patrice Ayotte

DISTRICT 2 : Daniel Ricard

DISTRICT 3 : Sophie Lajeunesse

DISTRICT 4 : Pierre Lépicier

DISTRICT 5 : Ingrid Haegeman

DISTRICT 6 : Luc Ducharme



LES COMITÉS

Plusieurs comités consultatifs permettent aux citoyens de soutenir le conseil dans la prise de décision :

- Urbanisme
- Environnement
- Sécurité routière
- Culture
- Loisir et vie communautaire

Certains comités dédiés sont mis en place pour la préparation de politiques :

- Politique familiale municipale (PFM)
- Politique Municipalité amie des aînés (MADA)
- Politique culturelle

Des comités administratifs permettent également de soutenir le travail du conseil municipal :

- Protection et intervention d'urgence
- Travaux publics et infrastructures
- Relations citoyennes et communications
- Ressources humaines
- Urbanisme

SÉANCE DU CONSEIL

Les séances du conseil sont généralement le deuxième lundi de chaque mois à 20 h. L'ordre du jour, les procès-verbaux, les avis publics, ainsi que l'enregistrement des séances sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité :

st-felix-de-valois.com/vie-democratique

JOINDRE LE CONSEIL

Afin de transmettre une demande ou une question à l'attention du conseil, vous pouvez le faire par le **formulaire en ligne /Nous-joindre du site Internet** ou par courriel à l'adresse **secretariat@st-felix-de-valois.com**

CAFÉ-RENCONTRE

Vous voulez discuter avec vos élus? Une séance du conseil n'est pas le moment approprié. Venez aux café-rencontres et vous aurez alors le contexte parfait pour discuter des enjeux qui vous préoccupent avec café et collation.

UNE QUESTION?

Pour intervenir lors de la période des questions, vous devez vous inscrire au registre en indiquant votre nom et le sujet de votre ou de vos 2 questions. Elle doit être d'intérêt public et porter sur les compétences municipales. Si vous avez des questions en cours de séance sur les points à l'ordre du jour, une 2^e période de questions est maintenant prévue en fin de séance justement pour demander des précisions sur l'ordre du jour.



YVON ST-GEORGES INC.

Saint-Félix-de-Valois

450.889.2915



Un pas vers soi



Annie Bellerose TRAC

Thérapeute en relation d'aide complémentaire
450 271-1459 • annbeltrac@gmail.com

Membre de l'association naturothérapeutes du Québec

La fabuleuse trilogie L'homme de Griffintown disponible aux formats papier, audio, numérique.



L'invité surprise du G7



Le maître des circonstances



L'entre deux mondes

« Une histoire captivante et originale. »

Magazine littéraire Nuit Blanche

« Un thriller différent bourré d'action »

Magazine Kirkus Review

Auteur : **MARKUS**

Éditeur : La Plume D'or




CMR

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

www.cmr-inc.com



GARANTIE



RBQ : 8001-6421-57

**CONSTRUCTION • RÉNOVATION • SINISTRE
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL**

974, rue Richard, St-Félix-de-Valois, J0K 2M0 • 450 889-2226 • info@cmr-inc.com

DE LA MUNICIPALITÉ

MAIRIE

450 889-5589

600, chemin de Joliette, Saint-Félix-de-Valois, J0K 2M0

Superficie : 89,82 km²

Population : 7 308 habitants

MRC : Matawinie

Heure d'ouverture:

- Lundi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h

- Jeudi : 10 h à 12 h et 13 h à 16 h

- Mardi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h

- Vendredi : 8 h à 12 h

- Mercredi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h

La mairie est fermée les jours fériés, durant les deux semaines des vacances de la construction, ainsi que deux semaines durant le temps des Fêtes.

Vous pouvez déposer vos paiements (chèque seulement) ou documents via la chute à courrier située à droite de l'entrée principale. N'y déposez pas d'argent comptant.

SUR NOTRE TERRITOIRE:

- deux écoles primaires;
- une école secondaire;
- un centre de la petite enfance, plusieurs garderies;
- un centre médical;
- un réseau de parcs, d'espaces verts et de plateaux sportifs;
- un centre-ville dynamique;
- un parc industriel;
- un réseau de pistes cyclables, de motoneiges, de quad;
- un réseau de sentiers de plein air : raquette, glissade, ski de fond, fatbike, vélo de montagne et randonnée
- des institutions financières;
- plusieurs commerces et industries;
- et bien plus encore...



« Saint-Félix-de-Valois, cœur avicole du Québec, se démarque par son développement, qui vise l'écoresponsabilité. Ses milieux de vie sont ouverts à l'accueil des familles, avec des options d'emploi local, de mobilité durable, de logement abordable et de consommation de proximité. Ils sont bien positionnés en économie verte et innovante dans les secteurs agricoles, industriels et commerciaux. Les milieux de vie de Saint-Félix-de-Valois sont dotés d'une haute qualité de vie, avec des milieux naturels préservés et mis en valeur ».

Énoncé de vision de la Planification stratégique de développement durable



HISTOIRE

Les premiers colons apparaissent sur le territoire de Saint-Félix-de-Valois vers 1825. Ces colons se regroupent autour des moulins construits sur la rivière Bayonne : le moulin à scie Émery (1870) et le moulin à farine A. Coutu (1850).

L'existence légale et civile de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois date du 1^{er} juillet 1845, mais elle ne sera officialisée par le gouvernement du Bas-Canada qu'en 1855.

Vers la seconde moitié du 19^e siècle, la Municipalité progresse grâce à la construction, en 1881, du chemin de fer qui relie Saint-Félix-de-Valois à Joliette, ainsi qu'avec l'implantation, en 1888, de la voie ferrée vers Maskinongé.

La fin du 19^e siècle fut marquée par le développement du potentiel agricole de la région. Dès le premier quart du 20^e siècle, Saint-Félix-de-Valois s'impose comme le principal centre avicole du comté de

Joliette. D'ailleurs, en 1929, la première coopérative des producteurs avicoles du Québec est fondée par un groupe d'agriculteurs de Saint-Félix-de-Valois.

Le 10 juillet 1926, la Municipalité se divise en deux : celle du Village de Saint-Félix-de-Valois, et celle de la Paroisse de Saint-Félix-de-Valois. Des intérêts divergents entre leur population ont amené cette scission.

L'aviculture sera le principal moteur du développement économique de Saint-Félix avec l'installation d'industries connexes (coopérative avicole, abattoirs, couvoirs, meuneries, gaz, pâtisserie, etc.). Le secteur industriel s'est ensuite beaucoup diversifié avec l'arrivée d'industries et de manufactures variées (alimentaire, plastique, acier, assurances, etc.)

Le 24 décembre 1997, les municipalités du Village et de la Paroisse se regroupent et deviennent la municipalité de Saint-Félix-de-Valois.



Moulin Émery





Moulin à scie Beausoleil



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

LOGO

LE COQ REPRÉSENTE

- L'importance de l'aviculture pour Saint-Félix-de-Valois;
- La fierté, présente aussi dans notre slogan soyons fiers d'y vivre;
- Un « V » stylisé pour victoire, illustrant bien l'essor économique que connaît notre communauté.



LA SIGNIFICATION DES COULEURS DE NOTRE LOGO

BLEU

Cette couleur représente les rivières L'Assomption et Bayonne qui sillonnent notre municipalité.

ROUGE

Pour représenter les industries et les commerces de la municipalité.

VERT

Cette couleur occupe la majeure partie du logo et démontre ainsi l'importance qu'occupe l'agriculture dans notre municipalité.

FÉLIX LE BÉLUGA

En plus du coq, Saint-Félix-de-Valois a un deuxième emblème. Le 25 juillet 2001, Madame Monique Hénault fait une incroyable découverte sur ses terres. Alors qu'elle inspecte ses fossés nouvellement creusés, elle découvre un os. Après quelques démarches abracadabrantes, une équipe dirigée par l'archéologue Serge Lebel de la Société de Paléontologie du Québec se déplace sur les lieux. Il leur faut deux semaines

pour méticuleusement dégager tous les morceaux du spécimen de ce sol argileux. Il est à ce jour le spécimen le plus complet et le mieux conservé datant de la mer de Champlain. Il ne manque qu'un os du bassin, des sections de côtes du flanc et une vertèbre, jetée par un vétérinaire qui l'avait confondue avec un os de vache!

Nommé « Félix » en l'honneur du lieu où il a été retrouvé, on apprend que ces os partiellement fossilisés datent d'environ 10 700 ans. Les spécialistes ont pu déterminer, avec la dentition du spécimen, qu'il serait décédé à l'âge de 60 ans. Il serait d'espèce identique au béluga que l'on connaît aujourd'hui. L'histoire de ce cétacé est retracée dans le livre *L'Odyssée de Félix le béluga* lancé en 2021 à l'occasion des 20 ans de la découverte. Félix se trouve actuellement au Centre d'interprétation des mammifères marins de Tadoussac.



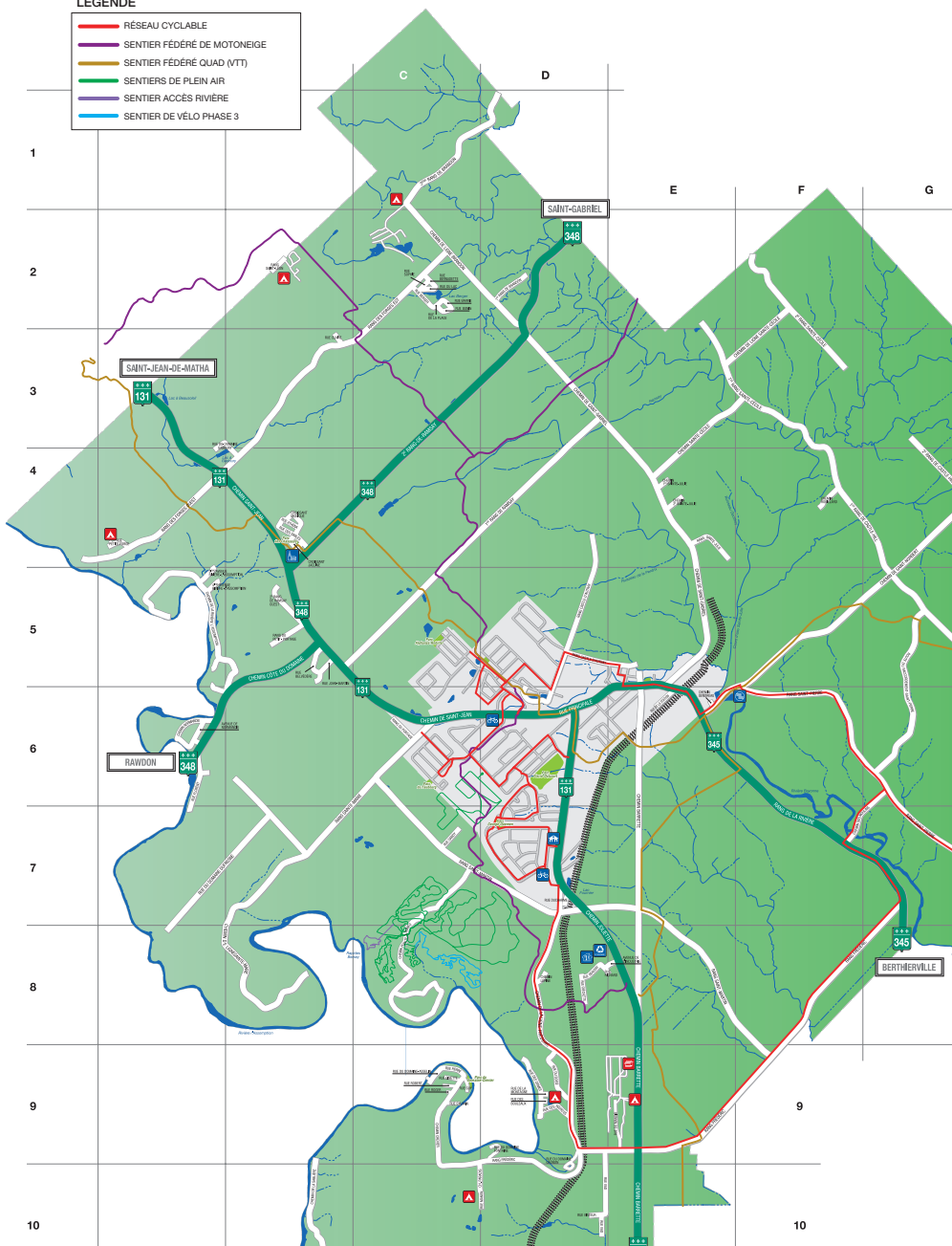
CARTE DE LA MUNICIPALITÉ



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

LÉGENDE

- RESEAU CYCLABLE
- SENTIER FÉDÉRE DE MOTONEIGE
- SENTIER FÉDÉRE QUAD (VTT)
- SENTIERS DE PLEIN AIR
- SENTIER ACCÈS RIVIÈRE
- SENTIER DE VÉLO PHASE 3



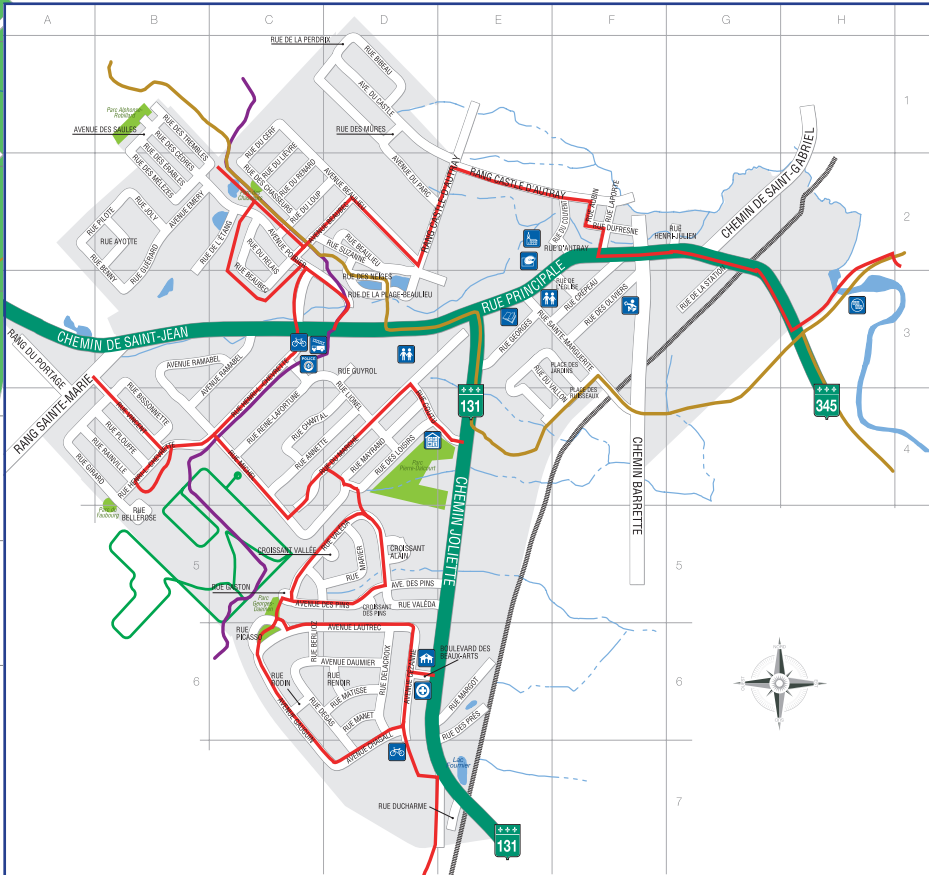
RUES DU CENTRE

ALAIN, CROISSANT	D5	CRÉPEAU, RUE	F3	MATISSE, RUE	D6	SAINTE-MARIE, RANG	A4
ANNETTE, RUE	C4	DAUMIER, RUE	D6	MAYRAND, RUE	D4	SAULES, AVENUE DES	B1
AUBIN, RUE	F2	DEGAS, RUE	C/D6	MÉLÈZES, RUE DES	B2	STATION, RUE DE LA	G3
AUTRAY, RUE D'	F2	DELACROIX, RUE	D6	MICHEL, RUE	C4	SUZANNE, RUE	D2
AYOTTE, RUE	B2	DUCHARME, RUE	E7	MÜRES, RUE DES	D1	TREMBLES, RUE DES	B1
BARRETTE, CHEMIN	F4	DUFRESNE, RUE	F2	NEIGES, RUE DES	F3	VALÉDA, RUE	D5
BEAUBEC, AVENUE	C/D2	ÉGLISE, RUE DE L'	F3	OLIVIER, RUE DES	F3	VALLÉE, CROISSANT	D5
BEAUBEC, RUE	C3	ÉMYR, AVENUE	B2	PARC, AVENUE DU	D2	VALLON, RUE DU	F4
BEAULIEU, AVENUE	D2	ÉRABLES, RUE DES	B2	PERDRIX, RUE DE LA	D1	VINCENT, RUE	B4
BEAULIEU, RUE	D2	ÉTANG, RUE DE L'	C2	PICASSO, RUE	C6		
BEAUX-ARTS,		GASTON, RUE	C5	PILOTE, RUE	B2		
BOULEVARD DES	D6	GAUGUIN, AVENUE	C6	PINS, AVENUE DES	C/D5		
BELLEROSSE, RUE	B4/5	GEORGES, RUE	E3	PINS, CROISSANT DES	D5		
BENNY, RUE	A2/B3	GIRARD, RUE	A/B4	PLAGE-BEAULIEU, RUE DE LA D3			
BERLIOZ, RUE	C6	GUÉRARD, RUE	B2/3	PLOUFFE, RUE	B4		
BIBEAU, RUE	D1	GUYROL, RUE	D3	POIRIER, AVENUE	C2		
BISSONNETTE, RUE	B4	HENRI-JULIEN, RUE	G2	PORTAGE, RANG DU	A3		
CASTLE, AVENUE DU	D1	HENRI-L. CHEVRETTE, RUE	C3	PRÉS, RUE DES	E6		
CASTEL D'AUTRAY, RANG	E2	JARDINS, PLACE DES	F3	PRINCIPALE, RUE	B3		
CÈDRES, RUE DES	B1/2	JOLY, RUE	B2	RAINVILLE, RUE	B4		
CERF, RUE DU	C1	LAPORTE, RUE	F2	RAMABEL, AVENUE	B/3		
CÉZANNE, AVENUE	D6	LAUTREC, AVENUE	D6	REINE-LAFORTUNE, RUE	C4		
CHAGALL, AVENUE	D7	LIEVRE, RUE DU	C2	RELAIS, RUE DU	C2		
CHANTAL, RUE	C4	LIONEL, RUE	D4	RENARD, RUE DU	C2		
CHASSEURS, RUE DES	C2	LOISIRS, RUE DES	D4	RENOIR, RUE	D6		
COUVE, RUE	D4	LOUP, RUE DU	C2	RODIN, RUE	C6		
COULTY, RUE DU	F2	MANET, RUE	D6	RUISSEAUX, PLACE DES	F4		
		MARCHÉ, RUE DU	D4	SAINT-GABRIEL, CHEMIN DE	G2		
		MARGOT, RUE	E6	SAINT-JEAN, CHEMIN	E3		
		MARIER, RUE	D5	SAINTE-MARGUERITE, RUE	F3		

3

LE GÉNÉRAL

	BIBLIOTHÈQUE
	CASERNE
	CENTRE COMMUNAUTAIRE PIERRE-DALCOURT
	CLINIQUE MÉDICALE
	CENTRE YVON-SARRAZIN
	ÉDIFICE RELIGIEUX - MONUMENT HISTORIQUE
	GARDIENNE (CPE)
	HALTE CYCLISTE
	INSTITUTIONS SCOLAIRES
	MAIRIE
	STATION D'ÉPURATION
	SÛRETÉ DU QUÉBEC (POLICE)





TÉL 450 889-2696

ALEXANDRE LEFEBVRE
PROPRIÉTAIRE

Garage Jacques Gadoury inc.

MÉCANIQUE GÉNÉRALE AUTO & CAMION • AIR CLIMATISÉ
DIAGNOSTIC COMPLET • ENTRETIEN PRÉVENTIF (PEP)

131, chemin Joliette, St-Félix-de-Valois, J0K 2M0
garage@garagegadoury.com

USINAGE DC

USINAGE / SOUDURE / RÉPARATION

T 450 889-5397

www.usinagedc.com

1502 ch. Barrette, St-Félix-de-Valois

Pharmacie Maxime Martineau

Affiliée à



3090, rue Henri-L.-Chevrette
Saint-Félix-de-Valois

T 450 889-5529



Suivez-nous sur
facebook



LIVRAISON
GRATUITE

Une pharmacie engagée,
une équipe de professionnels dévoués,
pour votre santé, pour votre bien-être et
pour l'environnement.

Le **Service des travaux publics** est responsable de la voirie. Il s'occupe donc d'entretenir les infrastructures sur le territoire, comme les rues, chemins, trottoirs, bordures, accotements, fossés, égouts pluviaux, lumières de rue; ainsi que les parcs et édifices de la Municipalité.

Ce service est également responsable de l'hygiène du milieu, incluant l'approvisionnement, la distribution et le traitement de l'eau potable. De plus, il voit à l'entretien des puits, des stations de pompage et des deux réseaux d'aqueduc qui desservent la population. L'hygiène du milieu comprend aussi le traitement des eaux usées.

De plus, le Service des travaux publics gère la collecte des matières résiduelles à trois voies (compost, recyclage et déchet) ainsi que l'écocentre.

PLAINTES ET REQUÊTES

Pour toutes demandes relatives aux services municipaux (voirie, aqueduc, raccordement, nid-de-poule, fossé, égout, déneigement, luminaire, sécurité, bris d'équipement, collecte, etc.) vous devez transmettre votre demande par le formulaire de message sur le site :

www.st-felix-de-valois.com/nous-joindre Ou faites le 450 889-5589 poste 7700

En dehors des heures d'ouverture (**pour les problèmes urgents seulement**), faites le 450 889-5589 puis écoutez les options pour joindre le service de garde.

Pour un traitement le plus efficacement possible, merci de nous indiquer la nature de votre demande en précisant le lieu (idéalement avec un numéro civique) ainsi qu'en nous indiquant votre nom, adresse et coordonnées pour vous joindre rapidement (téléphone et courriel).

511

Notez que les plaintes ou requêtes concernant les routes numérotées (131, 345 et 348), ainsi que les chemins Barrette et de Saint-Gabriel; doivent être transmises à Transports Québec en signalant le 511 ou en remplissant un formulaire de plainte en ligne :



www.transports.gouv.qc.ca/fr/nous-joindre/Pages/questions-commentaires-plaintes.aspx

SÛRETÉ DU QUÉBEC

Pour une infraction concernant les règlements appliqués par la Sûreté du Québec (stationnement, camion-interdit, bruit excessif, code de la route, etc.), transmettez votre signalement :

*par téléphone au *4141 sur cellulaire 450 834-2578 ou en ligne : www.sq.gouv.qc.ca/nous-joindre*

DÉNEIGEMENT

Comme pour le signalement des nids-de-poule, lorsque vous constatez des problèmes de déneigement sur des routes numérotées (131, 345, 348), sur le chemin de Saint-Gabriel et le chemin Barrette, c'est auprès du ministère des Transports que vous devez le faire au 511.



Que faire si l'entrepreneur en déneigement arrache votre boîte aux lettres?

Comme vous le savez sûrement, la Municipalité octroie un contrat à un entrepreneur afin qu'il voie au déneigement. Par conséquent, si une telle situation vous arrivait, vous devriez écrire à l'entrepreneur afin de lui faire part de votre réclamation. Cependant, la Municipalité tient à recevoir une copie conforme de votre lettre afin de suivre le dossier. Vous devez attendre que l'entrepreneur soit passé chez vous pour voir l'état de votre boîte aux lettres. C'est lui qui vous en remettra une nouvelle.

Pour connaître les coordonnées du déneigeur :
www.st-felix-de-valois.com/deneigement

ATTENTION : Il y a plusieurs éléments de sécurité et d'utilité à vérifier lors de chute de neige :

- il ne faut pas souffler ou accumuler de la neige sur les bornes-fontaines;
- il ne faut pas accumuler votre neige sur la voie publique;
- dégagez vos entrées adéquatement;
- déneigez vos structures afin d'éviter les affaissements;
- installez vos bacs afin de ne pas gêner le travail des déneigeurs les jours de collecte.

NETTOYAGE DES RUES

Chaque printemps de la fin avril à la fin mai, les travaux publics procèdent au nettoyage des rues, trottoirs, stationnements et pistes cyclables. L'opération dépend de la météo et de la fonte des neiges, mais également de la pluie, car nous ne passons le balai que les jours de pluie pour limiter le soulèvement de la poussière. Le lignage ne se fait qu'une fois cette opération terminée.

GARAGE MUNICIPAL 4883, rue Principale



Station d'épuration
Jacques-Brissette
50, chemin Saint-Norbert



La station permet le traitement des eaux usées afin de répondre aux normes environnementales. Le site offre également une station de vidange pour véhicule récréatif destinée aux féliciens et féliciennes.

M. Jacques Brissette a été maire de 1989 à 2001. Il a participé à la fusion du village et de la paroisse ainsi que de leur réseau d'aqueduc. Il a contribué activement au processus d'aménagement et de développement des sources d'approvisionnement en eau potable et au processus de planification et d'aménagement de l'usine d'épuration des eaux usées.

AQUEDUC

La Municipalité dispose d'une eau puisée à même la nappe phréatique de grande qualité. Il est important de respecter la réglementation afin d'éviter le gaspillage et ainsi préserver cette ressource essentielle. Chaque année le bilan sur la qualité de l'eau est publié sur le site Internet dans la section **Eau potable**.

NETTOYAGE

Chaque printemps, le réseau d'aqueduc est nettoyé afin de conserver une qualité optimale et pour répondre aux normes gouvernementales. Généralement entre avril et juin, un avis est émis et publié sur le site Internet ainsi que dans le Félicien d'avril afin de vous informer de la période de nettoyage. Des messages sur la page Facebook sont également publiés périodiquement en guise de rappel et pour indiquer dans quel secteur notre équipe travaille.

EAU BROUILLÉE

Si l'eau est brouillée, nous vous suggérons de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle retrouve sa clarté afin de ne pas tacher votre linge ou endommager les filtres de vos électroménagers. Prenez note que l'eau demeure potable, sauf avis contraire accroché à votre porte.



BRANCHEMENT

Pour vous raccorder au réseau d'aqueduc, vous êtes invités à prendre rendez-vous en prévoyant un délai suffisant avec le Service des travaux publics avant d'effectuer vos travaux. De plus, un employé des Services techniques doit également inspecter les travaux lors du branchement qui doit donc se faire au cours de la semaine sur les heures d'ouverture de la mairie. Il est important de communiquer avec nous pour prendre rendez-vous lors de votre branchement, et ce, **au moins 24 heures avant le début des travaux** afin d'éviter les branchements croisés.

450 889-5589 poste 7700
www.st-felix-de-valois.com/nous-joindre

PONCEAUX ET FOSSÉS

Un nouveau règlement est en vigueur depuis avril 2024. Pour réaliser des travaux de canalisation, de creusage de fossé, d'installation ou réfection de ponceaux; vous devez d'abord faire une demande de permis. Consultez le règlement afin de connaître les normes en vigueur.

www.st-felix-de-valois.com/ponceaux-fosses
Pour une demande de permis : 450 889-5589 poste 7732
www.st-felix-de-valois.com/nous-joindre



TECHNIQUES

Les **Services techniques** voient à la planification, la gestion, la conception et la surveillance des travaux de construction et d'entretien des infrastructures de la Municipalité (routes, ponts, égouts, aqueduc, parcs et bâtiments) en plus de veiller aux respects des normes en vigueur.

Le service est responsable des projets de développement, de l'application du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux, ainsi que la gestion des actifs municipaux. Il applique également les demandes relatives à la *Politique d'apaisement de la circulation* afin de soutenir le travail du comité consultatif en sécurité routière dans la gestion des demandes.



POLITIQUE D'APAISEMENT DE LA CIRCULATION

La Municipalité souhaite encadrer la circulation sur son territoire dans le but de :

- Encourager des vitesses pratiquées sécuritaires;
- Favoriser les déplacements actifs, collectifs et alternatifs;
- Améliorer le sentiment de sécurité;
- Préserver la mobilité dans la municipalité;
- Assurer un meilleur partage de l'espace et des routes.

Pour transmettre une demande à l'attention du comité de la sécurité routière, vous devez remplir le **Formulaire d'analyse de circulation**.

www.st-felix-de-valois.com/services/reglements-municipaux/politiques



- Massothérapie
- Esthétique
- Maquillage permanent
- Tatouage
- Pose de cils
- Pose d'ongles
- Polarité
- Thérapie en relation d'aide

...Et plus encore

Soins et massothérapie
Marie-Claude Bergeron

450 760-7042

5645, chemin de Saint-Jean, St-Félix-de-Valois
soinsetmassotherapiepmarielaudebergeron.ca



**Élevage de chiens
et vente de chiots**

450 271-7526

auxpetitscalins@hotmail.com
www.aux-petits-calins.com

Profitez de

15%

de rabais

**sur presque
tout achat de
75 \$ ou plus.***

sur présentation
de ce coupon.



**Patrick
PM
Morin**
LE CENTRE DE LA RÉNOVATION

Valide seulement au Patrick Morin de Saint-Félix-de-Valois **jusqu'au 15 novembre 2024**

*Cette promotion est valide jusqu'au **15 novembre 2024** seulement au **Patrick Morin de Saint-Félix-de-Valois** situé au 700, chemin Joliette (sur remise de ce coupon). *Obtenez 15 % de rabais sur presque tout achat à prix régulier de 75 \$ ou plus avant taxes à l'exclusion des produits suivants : le bois de construction, le bardeau, le contreplaqué, l'OSB, le gypse, le bois traité, les produits Rockwool, Broil King et Napoléon. Le rabais sera automatiquement appliqué au moment de passer à la caisse. Ne peut être appliquée aux produits en circulaire, à un achat antérieur, à des promotions, à des produits en liquidation, à des commandes spéciales ou à l'achat de cartes-cadeaux. Cette promotion n'est pas valide pour les frais de livraison et dans les centres de coupe. Ne peut être jumelée à aucune autre offre promotionnelle. Le mode de paiement PORTER AU COMPTE n'est pas autorisé pour cette promotion. Prix, payez et emportez. La carte-rabais n'est valide qu'une seule fois.



3 465748 361061



IMPRIMERIE
Pinard

60, de la Station
St-Félix-de-Valois
QC J0K 2M0

- Conception graphique
- Photocopies couleur
- Impression 4 couleurs
- Coroplasts
- Bannières • Plans
- Papeterie commerciale

450 889-8747

www.imprimeriepinard.com
info@imprimeriepinard.com

EAU POTABLE

Afin de favoriser une consommation responsable, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a instauré, en 2012, la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable. Cette dernière exige des municipalités qu'elles mettent en place une série de mesures afin d'atteindre les objectifs provinciaux d'économie d'eau potable. Depuis, la Municipalité pose des gestes afin de préserver l'exceptionnelle qualité de ses réserves d'eau et celle des deux rivières (L'Assomption et Bayonne) qui serpentent son territoire.

Consommation 2021 : 131 litres / personne / jour

Objectif 2025 : 220 litres / personne / jour

BRIGADE BLEUE

La brigade bleue sillonne le territoire de la Municipalité durant l'été depuis 2018 à des fins de sensibilisation sur le respect de la réglementation et la réduction de consommation l'eau. Elle est également autorisée à émettre des constats d'infraction.



COMMUNAUTÉ BLEUE ET RECONNAISSANCE



En 2019, Saint-Félix-de-Valois devenait la première communauté bleue de Lanaudière. Pour se faire, la Municipalité devait reconnaître le droit humain à l'eau et aux services d'assainissement, à promouvoir la gestion publique de l'eau et à bannir la vente de bouteilles d'eau dans ses bâtiments et événements. La même année, pour sa participation aux nombreuses corvées avec Zone Bayonne et les élèves de l'école L'Érablière dans le ruisseau Beaubec; par l'appui financier au projet de valorisation et de protection de l'habitat du Fouille-roche gris ou par les interventions effectuées sur le réseau d'aqueduc et la rénovation de la station d'épuration des eaux usées, la Municipalité a été récompensée du prix Ghislaine-Guindon remis par la fondation du même nom et l'organisme de bassin versant de la rivière Bayonne Zone Bayonne.

COMPTEUR D'EAU

Parce que la Municipalité n'atteignait pas ses objectifs de consommation d'eau en 2020, 60 compteurs d'eau ont été installés dans des résidences en 2021 afin de mieux analyser la consommation et aider dans la détection de fuites. Depuis 2018, les institutions, commerces et industries doivent également avoir un compteur d'eau. Cela nous permet de mieux détecter les fuites afin d'intervenir plus rapidement pour les corriger.

SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOILETTE À FAIBLE CONSOMMATION D'EAU

Les propriétaires qui désirent changer leur toilette pour une toilette à faible consommation d'eau pourront obtenir un soutien financier pouvant aller jusqu'à 100 \$ par toilette.

COUCHES LAVABLES

Les nouveaux parents peuvent obtenir un soutien financier allant jusqu'à 100 \$ à l'achat d'au moins 20 couches lavables.

Consultez les politiques à cet effet afin de connaître les conditions d'admissibilité et d'accéder aux formulaires :

st-felix-de-valois.com/subventions-environnementales

ARROSAGE

Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, l'utilisation d'un arroseur automatique s'approvisionnant à même l'aqueduc municipal pour fins d'arrosage (pelouses, fleurs, potagers, arbres, autres végétaux), est permise uniquement aux jours et heures suivants :

- numéro civique pair : les lundis et les jeudis, de 21 h à 23 h.
- numéro civique impair : les mardis et les vendredis, de 21 h à 23 h.

Merci de respecter les interdictions d'arrosage, même si vous avez votre propre puits, l'eau provient de la même nappe phréatique!

REPLISSAGE DE PISCINE

Le remplissage des piscines privées est permis à compter de 23 h le vendredi jusqu'à 23 h le dimanche, pour tous les secteurs desservis par l'aqueduc municipal.

PERMIS

Pour le remplissage d'une nouvelle piscine ou lors de l'installation ou ensemencement d'une nouvelle pelouse, vous pouvez demander un permis à certaines conditions en communiquant avec le Service d'urbanisme.

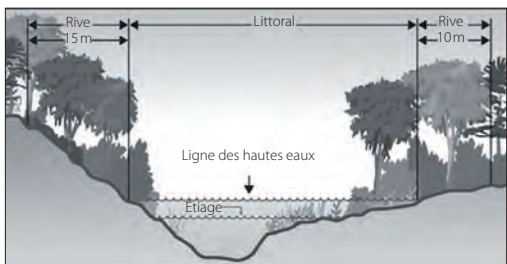
Demande en ligne - Voilà
450 889-5589 poste 7732
amenagement@st-felix-de-valois.com

BANDE RIVERAINE ET MILIEUX HUMIDES

Les espaces riverains qui ne sont pas occupés par de la végétation à l'état naturel, suite à une intervention humaine, devront être revégétalisés sur une bande minimale de cinq mètres, mesurée à partir de la ligne des hautes eaux.

De plus, toute intervention de contrôle de la végétation, **incluant la tonte du gazon**, est interdite dans la bande de protection riveraine.

Avant de planifier des travaux sur une rive, dans un cours d'eau agricole ou en milieu humide, communiquez avec le Service d'urbanisme afin de vérifier la réglementation applicable, ainsi que les certificats nécessaires.



450 889-5589 poste 7732 - amenagement@st-felix-de-valois.com



BIODIVERSITÉ

DÉFI PISSENLITS



La Municipalité participe au Défi Pissenlits. Le but étant de retarder la première tonte afin de permettre aux insectes de se nourrir des premières fleurs au printemps. L'objectif est également de diversifier les plantes dans nos aménagements en sélectionnant des essences variées tout en privilégiant celles qui produisent beaucoup de nectar, de fleurs et celles qui sont indigènes. Joignez le mouvement!

ARBRE

Une politique de l'arbre sera bientôt adoptée, mais déjà un règlement (452-2022) exige que les propriétés aient au moins un arbre en façade avec un diamètre d'au moins 5 cm selon la grandeur du terrain.



SANCTUAIRE ET MISSION MONARQUE

Un sanctuaire pour les insectes pollinisateurs a été aménagé en 2022 sur le site du bassin de rétention du développement Faubourg grâce à une mobilisation citoyenne et nous avons officiellement reçu la certification Ville amie des monarques. Nous vous invitons à joindre le mouvement et à contribuer à la Mission monarque de L'Espace pour la vie :

www.mission-monarch.org/fr

NOUS SOMMES CERTIFIÉ-ES
**VILLE AMIE DES
MONARQUES**





ERIKMECANIK.COM

VENTE, RÉPARATION PIÈCES ET SERVICE

901, RUE LOUIS-CYR, SAINT-JEAN-DE-MATHA
MECANIK@HOTMAIL.COM • 450.886.1888

STIHL

TIGTA



Cub Cadet

ECHO

KYMCO



Pépinière St-Paul



399, Boul. Brassard (Rte 343)
St-Paul-de-Joliette
450.754.2831



R.B.Q. 5767-6603-01

**BÂTIR SUR
DU
SOLIDE**
DEPUIS 1995

280, Beauséjour, Saint-Ambroise-de-Kildare
lanaudiere@pieuvistech.com

TEL. 450 755-6543

SANS FRAIS 1 855 234-7438 (PIEU)

PIEUVISTECH.COM

- EXCAVATION
- TRAVAUX CIVILS
- DÉMOLITION
- INSTALLATIONS SEPTIQUES
- DÉNEIGEMENT

GROUPE RONDEAU

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL EN EXCAVATION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL

☎ 450 889-7574 ✉ info@tmrondeau.com 📍 Groupe Rondeau

R.B.Q. 8357-5969-37

MAISON UNIFAMILIALE
ET SEMI-DÉTACHÉE
NEUVE À VENDRE

LOCATION
D'APPARTEMENT



R.B.Q. 5662-0396-01

CONSTRUCTION

J. PAUL LÉGER ET FILS INC.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

450 752-8801 | 450 835-4460 constructionjpaullegeretfils.com

TRANSPORT

La Municipalité a grandement amélioré son offre de transport actif et ses installations de branchement au cours des dernières années. Près de 35 km de pistes cyclables sont à votre disposition et plusieurs projets de liens interurbains sont en cours de planification.



La municipalité a aménagé 8 bornes de recharge pour véhicules électriques sur les rues Michel, Vincent, Reine-Lafortune et Georges et 2 au stationnement du centre Pierre-Dalcourt. Avec l'achat de 3 véhicules électriques, 2 bornes à l'usage des employés ont été installées à la mairie dans le cadre du programme Branché au travail et une au garage municipal.



La Municipalité est aussi desservie par le transport collectif régional : le circuit 32 d'autobus qui a été bonifié, transport adapté et plateforme de covoiturage. Consultez la page 56 des services de la MRC de Matawinie pour en apprendre davantage.

MATIÈRES RÉSIDUELLES



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

La Municipalité fournit les trois bacs des matières résiduelles à tous les foyers du territoire, mais ceux-ci demeurent la propriété de la Municipalité. Ils sont numérotés et affectés à un immeuble ou un emplacement en particulier, il est donc interdit de les échanger ou de les affecter à un autre endroit. D'ailleurs, **aucun autre bac que ceux fournis par la Municipalité ne sera accepté par l'entrepreneur responsable de la cueillette.**

BAC BRISÉ, BAC VOLÉ, NOUVEAU BAC, COLLECTE MANQUÉE.

Pour un traitement le plus efficacement possible, merci de nous indiquer la nature de votre demande en précisant le lieu (idéalement avec un numéro civique) ainsi qu'en nous indiquant votre nom, adresse et coordonnées pour vous joindre rapidement (téléphone et courriel).

Pour un nouveau bac ou un bac supplémentaire, la demande doit être transmise par le propriétaire de l'immeuble. L'ajout de bac supplémentaire implique des frais annuels selon la tarification en vigueur.

FAMILLE NOMBREUSE

Si vous avez une famille de 4 enfants et plus qui résident à votre domicile, vous pourriez profiter d'un bac supplémentaire sans frais.



RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Si vous avez une résidence intergénérationnelle, un service additionnel complet de bacs peut être utilisé et elle sera considérée et taxée comme une seule unité de logement.

SIX LOGEMENTS OU PLUS

Le propriétaire peut, à ses frais, prendre les arrangements nécessaires pour l'élimination d'un ou plusieurs types de collectes. Les modalités sont inscrites dans le règlement de tarification 2024.

Transmettez votre demande par le formulaire de message sur le site :
www.st-felix-de-valois.com/nous-joindre Ou faites le 450 889-5589 poste 7700

LA COLLECTE

Placez vos bacs **dans votre entrée de cour** en bordure de rue avant 7 h les jours de collecte afin que les poignées et les roues du bac soient du côté de votre résidence. Lors de collectes multiples, placez vos bacs de chaque côté de l'entrée ou à distance d'au moins 60 cm (2 pieds) entre les bacs en vous assurant qu'il n'y a aucun objet à proximité. **L'hiver, assurez-vous que vos bacs ne gênent pas les opérations de déneigement.**

Ne seront pas ramassés :

- Les objets, sacs et encombrants hors des bacs
- Les bacs enneigés
- **Les bacs qui débordent**
- Les bacs ou poubelles qui ne sont pas fournis par la Municipalité

Pour plus d'informations et pour consulter le calendrier des collectes :
www.st-felix-de-valois.com/matieres-residuelles

LE TRI, ÇA CHANGE TOUT!



MATIÈRES RECYCLABLES (BAC BLEU)

Contenants d'aluminium propres
Carton et papier propre
Contenants style Tétra Pak (lait, jus)
Plastique Δ n°1
Plastique Δ n°2
Plastique Δ n°3
Plastique Δ n°4
Plastique Δ n°5
Plastique Δ n°7
Sacs de plastique propres
Verre clair ou de couleur
Cannes de conserves propres



MATIÈRES COMPOSTABLES (BAC BRUN)

Aliments crus ou cuits
Café moulu
Carapaces et arrêtes de poissons et fruits de mer (sauf les huîtres et moules)
Cendres éteintes et refroidies
Coquilles d'œuf et de noix
Déchets verts
Filtres et marc de café (pas de capsule)
Petits Os (ex. : poulet)
Papier et carton souillés
Vaisselle en carton



DÉCHETS ULTIMES (BAC NOIR)

Ampoules électriques
Caoutchouc
Cheveux, poils d'animaux
Couches de bébé
Litière à chats
Mouchoirs
Papier d'aluminium souillé
Papier métallique (ex. : sac de chips)
Plastiques Δ n°6
Serviettes hygiéniques
Ustensiles en plastique
Verre brisé
Et tout ce qui ne peut être valorisé par les collectes des bacs bruns et bleus

Attention, à compter de mars 2025 les contenants de carton (lait, jus, etc.) et de verre seront consignés.



Pour vous aider dans le tri, consultez l'application
Il n'y a pas de collecte d'encombrants, de résidus verts et de sapin de Noël.
Ces matières doivent être déposées à l'écocentre sur les heures d'ouverture.





4400, rue Beaudry

Heures d'ouverture :

Mercredi : 12 h à 17 h et 17 h 30 à 20 h

Du premier samedi d'avril
au deuxième samedi de décembre :
9 h à 12 h 15 et 12 h 45 à 17 h

ACCEPTÉS À L'ÉCOCENTRE

Les Serpuariens électroniques

Appareils électriques, appareils photo, batteries et piles, cellulaires, téléphones, ordinateurs, télévisions, télécommandes, imprimantes, écrans, matériels informatiques, électroménagers, ampoules fluocompactes, néons.

Les résidus domestiques dangereux (RDD)

Aérosols, alcool, bonbonnes de propane, huiles usées, solvants, peintures, produits dangereux, pesticides, insecticides.

Les matériaux secs

Béton, roc, asphalte, briques, bois, fenêtres, métaux, gouttières, gypse, jantes (sans le pneu).

Surplus de jardins et de Noël : Branches, feuilles, gazon, sapins (sans décoration)

Les encombrants : Meubles, matelas, etc.



VOICI CE QUI NE PEUT ÊTRE DÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE :

- **Le surplus de déchets qui ne rentre pas dans votre bac noir.**
- Les pneus doivent être retournés à votre détaillant ou garagiste participant.
- Les bardeaux d'asphalte doivent également être déposés à un point de dépôt reconnu.
- Les seringues souillées et les médicaments sont traités par les pharmacies.

POLITIQUE DE L'ÉCOCENTRE

N'oubliez pas de consulter la Politique de gestion de l'écocentre afin de vous éviter des déplacements inutiles.

- Il est offert sans frais aux citoyens de Saint-Félix-de-Valois sur présentation d'une preuve de résidence.
- Interdiction de récupérer des matières déjà entreposées.
- Aucune matière résiduelle de nature commerciale, industrielle ou agricole n'est acceptée.
- Lorsque l'écocentre est fermé, vous ne pouvez pas y laisser d'objet.

Le **Service d'urbanisme** a pour principal mandat de voir à la planification et au développement du territoire de la Municipalité, en plus de mettre à jour les outils de planification, de réglementation et d'intervention en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Cabanon, garage, clôture, serre, coupe d'arbre, enseigne, usage, déplacement de bâtiment, rénovation, démolition, piscine ou spa, kiosque de vente, travaux en zone humide.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Adoptée le 11 juin 2023, cette planification était la mise à jour de la version adoptée en 2019 pour laquelle 75 % des actions étaient réalisées ou en voie de l'être. Le plan d'action de cette planification stratégique propose des orientations, des objectifs et des solutions pour les cinq prochaines années afin de guider le choix des projets en se déployant sur trois axes d'intervention :

- Solidarité et bien-être de la communauté
- Vitalité économique durable
- Protection de l'environnement

Le choix du développement durable ne se résume pas simplement aux questions environnementales, mais vient également guider les questions de développement social avec les principes de participation, d'équité, de gouvernance; les questions de développement économique sur les principes de création de richesse, d'efficacité du développement et d'économie locale. L'idée est de bien faire pour que les résultats aient un impact qui perdure dans le temps.

Découvrez le document de présentation et le plan d'action :

www.st-felix-de-valois.com/planification-strategique-de-developpement-durable.



CONSTRUCTION ET RÉNOVATION

Les demandes de permis et de certificats d'autorisation pour des projets de rénovation ou construction demandent du temps à traiter. Certains documents doivent être préparés par des professionnels. Voilà pourquoi nous vous demandons de prévoir un délai raisonnable entre le moment de compléter votre demande de permis et le début des travaux. Assurez-vous également que votre demande est complète. Tout ceci afin que le service étudie et valide la conformité de votre demande pour délivrer le permis avant le début des travaux.

5 étapes pour une demande de permis sereine :

1. Avant de commencer un projet, vérifier la réglementation
2. Prévoyez un délai suffisant
3. Assurez-vous de transmettre une demande complète (formulaire, photos, plans, croquis, etc.)
4. Payez, récupérez et affichez votre permis
5. Informez-nous de la fin de votre projet



Demande de permis en ligne

Certaines demandes de permis peuvent être remplies en ligne sur le portail citoyen Voilà! Vous serez également en mesure de faire le suivi de votre demande via votre profil.



www.saint-felix-de-valois.appvoila.com/fr

Réglementation

L'aménagement du territoire, la construction et l'usage sont soumis à plusieurs lois et règlements. La plupart de la réglementation courante est disponible en ligne sur le site Internet. Pour toutes questions relatives à la réglementation, n'hésitez pas à communiquer avec le Service d'urbanisme.

amenagement@st-felix-de-valois.com - 450 889-5589 poste 7732

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

Les abris d'auto temporaires peuvent être installés **du 15 octobre au 15 avril** de chaque année.

STATIONNEMENT HIVERNAL

Il est interdit de laisser un véhicule stationné dans les rues **entre 23 h et 7 h, du 1^{er} novembre au 15 avril de chaque année.**

De plus, l'accumulation de neige hâtive rend parfois difficile un stationnement de rue sécuritaire. Merci de porter une attention particulière à ne pas nuire à la circulation ainsi qu'aux opérations de déneigement.

VENTES-DÉBARRAS

Les ventes-débarras sont autorisées du samedi au lundi de 8 h à 20 h sur les terrains résidentiels lors des fins de semaine de la Journée nationale des patriotes (mai), ainsi que celle de la fête du Travail (septembre).



PERMIS	TARIFS	DÉLAIS
LOTISSEMENT		6 mois
Chaque lot constructible	25 \$	
Perception pour fins de parc	10%	
Voie de circulation	25 \$	
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL		1 an
Résidentiel (chaque unité d'occupation)	100 \$	
Maison modulaire ou mobile	50 \$	
Tout autre usage	100 \$ + 1 \$/30 M ³	
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE		1 an
Garage isolé résidentiel	50 \$	
Remise ou serre résidentielle	25 \$	
Entrepôt destiné à tout autre usage	75 \$	
ACCROISSEMENT DE LA SUPERFICIE DE PLANCHER D'UN BÂTIMENT		1 an
Résidentiel (chaque unité d'occupation)	50 \$	
Maison mobile	25 \$	
Principal tout autre usage	75 \$ + 1 \$/30 M ³	
Accessoire (Garage isolé)	Entrepôt destiné à tout autre usage	25 \$
Accessoire (Remise, serre domestique)		10 \$
DÉMOLITION OU ENLÈVEMENT D'UN BÂTIMENT	Aucun	6 mois
AMÉNAGEMENT OU MODIFICATION D'UN SYSTÈME AUTONOME DE TRAITEMENT DES EAUX	25 \$	1 an
AMÉNAGEMENT OU MODIFICATION D'UN OUVRAGE DE CAPTAGE D'EAUX SOUTERRAINES	25 \$	1 an
CERTIFICATS D'AUTORISATION	TARIFS	DÉLAIS
TRAVAUX ET OUVRAGES EN BANDE RIVERAINE ET EN MILIEU HUMIDE	20 \$	6 mois
AMÉNAGEMENT OU ACCROISSEMENT DE LA SUPERFICIE D'UN TERRAIN DE CAMPING	100 \$ + 1 \$/100 M ²	1 an
RÉNOVATION OU MODIFICATION APPORTÉE À UN BÂTIMENT SANS ACCROISSEMENT DE SUPERFICIE DE PLANCHER		1 an
Principal	25 \$	
Accessoire	10 \$	
CONSTRUCTION, INSTALLATION OU MODIFICATION: D'un appentis, d'une véranda non isolée ou d'une structure mécanique rattachée à un bâtiment	25 \$	6 mois
DÉPLACEMENT D'UN BÂTIMENT		3 mois
Principal	25 \$	
Accessoire	Aucun	
KIOSQUE DE VENTE DE PRODUITS AGRICOLES	Aucun	3 mois
CHANGEMENT D'USAGE	25 \$	3 mois
ABATTAGE D'ARBRES	Aucun	3 mois
COUPE FORESTIÈRE	1 \$/100 M ²	6 mois
INSTALLATION, MODIFICATION OU REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNE	20 \$	6 mois
INSTALLATION, MODIFICATION OU DÉPLACEMENT D'UNE PISCINE	0 \$	6 mois
INSTALLATION, MODIFICATION OU DÉPLACEMENT D'UN BASSIN D'EAU FILTRÉE (SPA)	0 \$	

*Noter que les prix affichés sont sujets à changement et font référence au règlement sur la tarification des services de 2024.



PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION

Il y a plusieurs types de permis et de certificats qui sont nécessaires afin d'effectuer tous types de travaux sur votre propriété, pour des interventions nécessitant de grandes quantités d'eau ou pour des feux.



Service d'urbanisme :
urbanisme@st-felix-de-valois.com
450 889-5589 poste7732

Facilitez le suivi et le transfert de documents en remplissant votre demande de permis en ligne.

Notez que certaines demandes ne sont pas disponibles sur la plateforme.

TRAVAUX EN COURS D'EAU AGRICOLE, EN BANDE RIVERAINE ET EN MILIEU HUMIDE

Ces interventions nécessitent l'approbation du ministère de l'Environnement et l'intervention de professionnels. Prévoyez plusieurs mois avant le début de travaux et communiquez avec le Service d'urbanisme avant d'entamer vos démarches.

ZONE INONDABLE ET À RISQUE DE GLISSEMENTS DE TERRAIN

La réglementation régit plusieurs interventions en zone inondable et en zone exposée aux glissements de terrains. Vérifiez auprès du Service d'urbanisme ce qu'il vous est permis de faire dans ces zones de contraintes avant d'entamer vos démarches.

AFFICHAGE

L'installation, la modification ou le remplacement d'une enseigne, même mobile, nécessitent un certificat d'autorisation. La réglementation est complexe, vérifiez auprès du service ce qui s'applique à votre situation avant d'entamer vos démarches.

USAGE

Le règlement sur le zonage définit certains types d'usage permis. Votre rôle d'évaluation indique les usages de votre lot. Advenant un changement d'usage, vous devez nous en informer, car certains usages sont interdits dans certaines zones, tandis que d'autres ont un impact sur le service d'aqueduc. Par exemple, si vous souhaitez ouvrir un salon de coiffure ou un service de garde à domicile.

SPA ET PISCINE

Pour l'installation, la modification et le remplacement d'un spa ou d'une piscine, vous devez transmettre une demande de permis. Si vous en faites le démantèlement, n'oubliez pas de nous en informer pour que nous retirions la compensation à votre compte de taxes si vous êtes abonnés à l'aqueduc. Vous avez jusqu'au 1^{er} mai de chaque année afin d'être crédité pour votre compte de taxes de l'année en cours. N'oubliez pas que depuis juillet 2021, le nouveau *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles du Québec* s'applique.

REMPLISSAGE DE PISCINE

Pour le remplissage d'une piscine un permis est requis seulement s'il est effectué de semaine entre le dimanche 23 h et le vendredi 23 h.



ARROSAGE

En cas d'ensemencement ou lors de la pose d'une nouvelle pelouse, vous pouvez déroger au règlement limitant l'arrosage en obtenant un permis d'une durée maximale de 15 jours.

Notez qu'en cas d'avis d'interdiction d'arrosage, la délivrance de permis d'arrosage pourra être suspendue sans préavis.



COLPORTAGE

Le colportage est régi par le règlement 378-2019 et les entreprises ou organismes qui souhaitent réaliser du porte à porte ou de la sollicitation publique doivent obtenir un permis de la Municipalité sous certaines conditions. À titre informatif, toute activité de colportage de nature commerciale est interdite à l'exception des entreprises de télécommunications. N'hésitez pas à nous signaler tout colportage non conforme et à faire le 911 si vous sentez que votre sécurité est menacée.

FEU, BRÛLAGE ET FEUX D'ARTIFICE

Pour faire un feu à ciel ouvert et des feux d'artifice, vous devez obtenir un permis du Service de protection et d'intervention d'urgence en le demandant au moins 24 h à l'avance par téléphone au 450 889-5589 poste 7740. Ils sont interdits en tout temps dans le périmètre urbain.

L'émission de permis dépend de l'indice de risque incendie en vigueur de la SOPFEU.

ÉVALUATION ET TAXATION



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

TAXES MUNICIPALES

Un compte de taxes est produit en début d'année. Vous ne recevrez pas un nouveau compte à votre nom suite à l'acquisition de votre propriété. Normalement, lorsque vous signez votre contrat chez le notaire, celui-ci vous informe des montants de taxes à payer pour l'année en cours. Si tel n'est pas le cas, veuillez communiquer avec le Service de la taxation pour obtenir le montant de taxes que vous devez payer, et ceci, afin d'éviter que des intérêts s'accumulent sur votre compte.

La Municipalité de Saint-Félix-de-Valois vous offre de payer votre compte en cinq (5) versements égaux pour un compte de 300,00 \$ et plus.

Pour toute question concernant les taxes municipales, vous pouvez communiquer au Service de la taxation au

450 889-5589, poste 7711
ou à taxation@st-felix-de-valois.com

Mode de paiement :

- Au comptoir de réception de la mairie, aux heures d'ouverture, en argent, chèque ou carte de débit. **Les cartes de crédit ne sont pas acceptées.**
- Par la poste, en utilisant les coupons joints à votre compte, en nous faisant parvenir des chèques postdatés pour chacune des échéances de versement.
- Après de votre institution financière au comptoir, au guichet automatique ou directement sur leur site Internet.



Si vous avez plus d'une propriété à Saint-Félix-de-Valois et que vous procédez par paiement en ligne, vous devez effectuer des paiements séparés pour chacun de vos comptes de taxes.

COMPRENDRE SON COMPTE DE TAXES

Votre compte de taxes comprend plusieurs informations sur les services municipaux.

Taxe foncière :

C'est la taxe sur la valeur de votre propriété (terrain et bâtiment(s) compris). Le taux est fixé par \$ au 100 \$ d'évaluation.

Taxe à l'ensemble :

Une taxe à l'ensemble sert à financer un projet bénéfique à l'ensemble de la population : exemple, la rénovation de la station d'épuration des eaux.

Taxe de secteur :

La taxe de secteur sert à financer des projets d'infrastructures localement aux frais des résidents touchés : exemple, le prolongement du réseau d'aqueduc à un nouveau secteur.

Compensation :

Une compensation est un tarif imposé pour l'utilisation d'un service : exemple, l'aqueduc et les collectes de matières résiduelles.

TAXE SCOLAIRE



Attention! La taxe scolaire doit être payée auprès du Centre de Services scolaire des Samares.

DROITS DE MUTATION

Depuis 2021, la Municipalité applique les modifications à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (chapitre D-15.1) qui ont un impact sur les transferts d'immeubles qui ne sont pas publiés au registre foncier. À cet effet, les maisons mobiles sont donc considérées comme des immeubles et sont soumises aux droits de mutation lors d'un transfert tout comme pour les transactions de compagnies par action. La divulgation du transfert doit être faite dans les 90 jours sans quoi une pénalité équivalente à 150 % des droits de mutation sera appliquée en plus des intérêts.

Formulaire : <https://bit.ly/3CZI2FR>

DÉMÉNAGEMENT

Lors d'un changement dans vos coordonnées (adresse postale, numéro de téléphone), veuillez nous en aviser le plus rapidement possible, tant que vous demeurez propriétaire d'un immeuble ou d'un terrain à Saint-Félix-de-Valois.

ÉVALUATION FONCIÈRE

Le rôle d'évaluation est déposé tous les trois ans par le département d'évaluation de la MRC de Matawinie. Le rôle triennal actuel pour notre Municipalité est 2024-2025-2026. Les valeurs qui y sont inscrites reflètent les conditions du marché au 1^{er} juillet 2022. Ces données servent donc de base de calcul pour les comptes de taxes municipales pour les années se rapportant à ce rôle.




450 834-5441 / 1 800 264-5441, poste 7040
evalu@matawinie.org
www.mrcmatawinie.org/mrc/role-et-mandats/evaluation-fonciere






Nous ne faisons pas que réparer des voitures. Nous réparons votre voiture.

CARSTAR St-Félix de Valois

 1520, chemin Barette
St-Félix-de-Valois, JOK 2M0
450 889-8080

CARSTAR Rawdon

 3130, 5e avenue
Rawdon, JOK 1S0
450 834-6822

WWW.CARSTAR.CA




LAISSEZ-NOUS


**DÉVELOPPER
VOTRE SITE WEB**


AVEC VOUS, ÉTAPE PAR ÉTAPE



Développement web

 info@creaweb.app

 450 559-2958

 creaweb.app



Emilie
DÉPATIE
COURTIER IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

514-231-2989

www.emiliedepatie.com



La Municipalité détient un plan de mesures d'urgence en cas de sinistre sur son territoire. Si une grande partie ou l'ensemble du territoire est touché, les services d'urgence auront besoin de votre aide afin de mettre les chances de leur côté.

La Municipalité comprend des zones à risque de glissement de terrain, ainsi que des zones inondables aux abords des rivières.

Ce que nous vous demandons, c'est d'être en mesure d'assurer la sécurité de votre famille pour 72 heures. Ce délai permet aux services d'urgence de mettre en place les ressources nécessaires pour intervenir sur l'ensemble du territoire. Le site Internet renferme des informations importantes sur la trousse 72 heures et comment se préparer face aux éventuelles intempéries.

www.st-felix-de-valois.com/inondations

TROUSSE D'URGENCE :

Ayez en tout temps **à la maison** les 7 éléments suivants, idéalement rassemblés dans un sac à dos ou un contenant pour faciliter l'évacuation :

- **Eau potable** - deux litres par personne par jour, pour au moins 3 jours;
- **Nourriture non périssable** provisions pour au moins 3 jours;
- **Ouvre-boîte manuel**;
- **Radio à piles** - piles de rechange;

- **Lampe frontale ou de poche** piles de rechange ou lampe à manivelle;
- **Briquet ou allumettes et chandelles**;
- **Trousse de premiers soins** avec antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.;

Ces éléments peuvent également vous permettre de mieux faire face aux situations d'urgence :

- Masques antipoussières - pour filtrer l'air contaminé;
- GPS;
- Boussole;
- Lunettes de soleil et écran solaire;
- Canif;
- Petit coffre à outils;
- Sac à dos
- Tente, sac de couchage, matelas de sol;
- Réchaud, combustible et ustensiles de cuisine;
- Articles de toilette;
- Médicaments en vente libre (antihistaminique, ibuprofène, acétaminophène, etc.);
- Médicaments d'ordonnance (prescrits par votre médecin);
- Sacs à ordures;
- Bottes de randonnée pédestre;
- Vêtements imperméables;
- Vêtements de rechange;
- Jeu de cartes, livres, revues



st-felix-de-valois.omnigil.com



PROTECTION ET

En plus de desservir la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, le **Service de protection et d'intervention d'urgence** a conclu des ententes avec les municipalités avoisinantes afin de répondre au Schéma de couverture incendie. Les investissements réalisés au cours des dernières années ont permis au service d'être à la fine pointe : plan de mesure d'urgence, caserne, camion-échelle, système respiratoire, sauvetage nautique.

Notre service comprend 4 champs d'action spécifiques : prévention, intervention, sécurité civile et premiers répondants.

En cas
d'urgence,
faites le
911!



Caserne : 5331, chemin de Saint-Jean (131)

PRÉVENTION RÉSIDENIELLE

Près de 500 visites résidentielles, 30 mises à jour d'informations et plans d'évacuation en commercial et industriel, une douzaine d'exercices d'évacuation, une quinzaine d'animations et visites à la caserne chaque année.

La prévention sauve des vies. Voilà pourquoi il est important de se doter de son propre plan d'évacuation.

Sur votre plan, indiquez :

- les fenêtres et les portes qui peuvent servir de sortie de secours;
- deux trajets pour sortir de chaque pièce, si possible. Pensez aussi que la sortie habituelle de votre domicile peut être inaccessible en cas de feu, prévoyez donc une ou des sorties de rechange comme les fenêtres ou la porte-patio;
- le point de rassemblement à l'extérieur. Choisissez un endroit accessible en toute saison qui évite d'avoir à traverser la rue et où vous serez visible par les pompiers à leur arrivée;
- l'emplacement des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone (CO) ainsi que des extincteurs portatifs.



INTERVENTION D'URGENCE

Pensez aussi à :

- planifier l'évacuation des bébés et des enfants. **Les enfants de 12 ans et moins ont du mal à s'éveiller au son de l'avertisseur de fumée.** L'intervention des parents pour les réveiller et les guider vers la sortie est souvent nécessaire;
- planifier l'évacuation des personnes âgées ou handicapées. Évaluez l'aide dont elles ont besoin pour se réveiller, se déplacer, etc.;
- comment joindre le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile;
- placer le plan d'évacuation à la vue de tous;
- vous exercer à évacuer au moins une fois par année.

LES ACCÈS

Maintenez les sorties et les accès dégagés en tout temps. De plus, en aucun temps vous ne devez souffler ou accumuler la neige près des bornes-fontaines, dans un rayon d'un mètre.

AVERTISSEUR DE FUMÉE ET DE MONOXYDE DE CARBONE



Profitez des changements d'heure du mois de novembre et de mars pour inspecter votre appareil et en changer la pile, ou pour en installer un. Nous vous rappelons qu'il est obligatoire d'en avoir au moins un, fonctionnel, dans son logis.

73 % des incendies de bâtiments surviennent dans un bâtiment résidentiel. Il est donc d'autant plus important d'avoir un avertisseur de fumée fonctionnel à la maison. Vérifier l'avertisseur est simple et rapide :

- Appuyez quelques secondes sur le bouton d'essai. Le signal doit se faire entendre immédiatement.
- Vérifiez leur capacité à détecter la fumée en éteignant une chandelle près des avertisseurs. S'ils sont reliés à une centrale, vérifiez auprès de la compagnie si le signal a été transmis.

FEUX EXTÉRIEURS ET FEUX D'ARTIFICE

Afin de prévenir le risque d'incendie, vous devez vous procurer un permis du Service de sécurité incendie au moins 24 h à l'avance pour tout brûlage extérieur et feu d'artifice. Vous devez également faire valider l'installation de votre foyer extérieur afin qu'il soit conforme à la réglementation. (voir Permis p. 31)

Il est interdit par la Loi sur la qualité de l'air et de l'environnement de brûler des matières résiduelles à ciel ouvert, même pour les récupérer en partie. Il est toutefois permis de brûler des branches et des feuilles mortes avec un permis conforme. Notez que les permis pourront être suspendus sans préavis selon l'indice de feu de la SOPFEU.



Pour faire une demande de permis : 450 889-5589 poste 7740



Cooptel

La fibre optique à la maison la plus
coopérative qui soit!



Faites confiance à une entreprise fiable
qui fait ses preuves **depuis 80 ans!**



Cooptel
Depuis 80 ans

1 888 532-COOP (2667) cooptel.ca



INTERVENTION

L'accroissement des exigences gouvernementales requiert une capacité d'action, des équipements et une capacité d'opération de haut niveau. La Municipalité a mis à jour l'ensemble de ses programmes (prévention, intervention, formation, santé et sécurité, entretien, et alimentation en eau) afin de répondre au schéma de couverture des risques en 2021.

Deux éléments sont essentiels afin d'aider le service de Sécurité incendie dans ses interventions :

• **L'alerte citoyenne**

Ce nouvel outil permet d'interagir en direct entre les différents intervenants lors de situation d'urgence, mais également auprès des citoyens du secteur visé par l'intervention afin de les informer d'une intervention d'urgence en cours.

ALERTE CITOYENNE



www.st-felix-de-valois.omnigil.com

• **Programme de soutien aux personnes nécessitant une aide particulière (PNAP)**

Ce programme s'adresse à toute personne qui en situation d'urgence pourrait avoir besoin d'un support pour évacuer la maison, que ce soit pour un citoyen vivant avec une incapacité ou un handicap. Lors de la répartition de l'appel, la centrale en avise le service. Veuillez remplir le formulaire en ligne ou communiquer avec la Municipalité pour vous inscrire ou pour inscrire un proche.

www.st-felix-de-valois.com/services/securete-publique/intervention

En cas
d'urgence,
faites le
911!

PREMIERS RÉPONDANTS

Les premiers répondants de la Municipalité offrent le service de PR-2 (appels de haute possibilité d'arrêt cardiorespiratoire et de réaction allergique grave). Ils sont envoyés sur les cas urgents qui représentent un danger immédiat pour la vie. Ce service est en opération depuis décembre 2013 et représente aujourd'hui plus de 40 % des appels.

Le rôle des premiers répondants est de s'assurer que l'état de la personne dans le besoin ne se détériore pas dans l'attente de l'arrivée du service ambulancier. Les études démontrent que si on parvient à intervenir avec un défibrillateur auprès d'une personne en arrêt cardiaque en moins de 12 minutes, les chances de survie augmentent grandement.



ZONE NEUTRE

Une zone neutre surveillée par caméra 24h/7j est aménagée dans le stationnement de la caserne pour des échanges transactionnels ou pour des changements de garde d'enfants de façon sécuritaire.





Le **Service des communications** a pour mandat d'informer la population des services et des enjeux municipaux. Il veille à la transmission d'informations auprès des différents publics via, entre autres, la gestion du site Internet, des réseaux sociaux et le journal municipal.

POLITIQUE DE PARTICIPATION CITOYENNE

Le premier critère pour que les objectifs de cette politique se matérialisent, c'est l'accès à l'information. Depuis la création du service des communications en 2016, la Municipalité a grandement amélioré ses outils de communications auprès des citoyens. Du site Internet au journal municipal Le Félicien en passant par la page Facebook, c'est un travail au jour le jour afin que chacun comprenne les enjeux de sa communauté.

Une nouvelle page du site Internet est entièrement consacrée aux projets : www.st-felix-de-valois.com/developpement/communaute/projets

Il y a une évaluation de chaque projet municipal par le comité des relations citoyennes et des communications afin de déterminer le niveau de participation pour chaque projet allant de l'information, à la participation active en passant par la consultation. L'évaluation est déterminée en fonction des impacts du projet sur la qualité de vie (environnement, sécurité, services, économie), les conséquences financières, l'acceptabilité sociale, le territoire touché, le budget et le cadre légal ou réglementaire. Le comité émet ses recommandations au conseil qui valide la démarche à suivre.

Découvrez-la : st-felix-de-valois.com/participation-citoyenne

SITE INTERNET

www.st-felix-de-valois.com

Depuis sa mise en place en 2018, le nouveau site Internet de la municipalité ne cesse de se développer. Il est conçu pour vous offrir un maximum d'informations et de ressources tout en conservant une simplicité de navigation.

Pour vous y retrouver, utilisez le moteur de recherche en haut à droite de votre fenêtre.



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

ACCUEIL NOUS JOINDRE



RECHERCHE



Municipalité

Développement

Nouvelles

Services

Loisirs, culture et vie communautaire

C'est le meilleur endroit afin de trouver les informations que vous cherchez!

PORTAIL CITOYEN – VOILÀ!

La Municipalité développe ses services en ligne. Si vous n'avez pas encore votre compte sur le portail Voilà! c'est le moment de le faire! Compte de taxes, demande de permis, calendrier des événements, inscription de loisirs et culture, infolettres, application mobile avec alerte personnalisée s'y retrouvent!

L'offre de service ne fera que se bonifier au cours des prochaines années!

www.saint-felix-de-valois.appvoila.com/fr



LE FÉLICIEN

Votre journal municipal est livré à votre adresse six fois par année afin de vous transmettre les nouveautés, les informations essentielles au bon fonctionnement de la Municipalité, mais également afin d'annoncer les événements et activités.

Pour connaître les dates de tombée, les coordonnées, pour transmettre des informations, ou pour consulter les archives :

www.st-felix-de-valois.com/nouvelles/communications



Février | Avril | Juin | Août | Octobre | Décembre : Tirage : 3 800

FACEBOOK

La Municipalité est également très active sur le réseau social. Tant pour transmettre des informations via ses publications et partages, mais également afin de répondre directement aux questions et publications des citoyens.

Il suffit d'aimer ou de suivre la page :

[@municipalitestfelixdevalois](https://www.facebook.com/municipalitestfelixdevalois)



Suivez la page officielle de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, c'est la meilleure façon d'avoir accès à une information vérifiée.

PANNEAU ÉLECTRONIQUE

La Municipalité dispose d'un panneau électronique devant le poste de pompage sur le chemin de Saint-Jean (131) à l'intersection de la rue Henri-L.-Chevette afin de rappeler les événements à venir et certaines informations cruciales. Nous diffusons des rappels et des informations importantes sur la réglementation et nos événements, ainsi que les événements de nos organismes.

TROUSSE D'ACCUEIL

Afin de bien accueillir les nouveaux résidents de la Municipalité, nous transmettons une trousse d'accueil avec des informations utiles, ainsi qu'un certificat-cadeau de 50 \$ à la Jardinière du Nord.

Service des communications :

Par courriel :

communications@st-felix-de-valois.com

Par téléphone : 450 889-5589 poste 7713

ACCÈS À L'INFORMATION

La Municipalité est assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information*, ainsi qu'à la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (Loi 25). Pour découvrir toutes les informations relatives à cette loi et les procédures qui s'y rattachent, consultez la page :

www.st-felix-de-valois.com/vie-democratique/acces-a-linformation

PLAINTES ET REQUÊTES

Vous avez des informations, une demande, une plainte ou un signalement à nous transmettre?

En tout temps via le formulaire de message sur le site Internet :

www.st-felix-de-valois.com/nous-joindre ou par téléphone au 450 889-5589 poste 7700.

Pour une urgence concernant la voirie ou nos équipements en dehors des heures d'ouverture de la mairie, signalez le 450 889-5589 et suivez les indications afin de joindre le service de garde d'urgence.



Ce service gère l'organisation d'une programmation des loisirs, du camp de jour, l'aménagement ainsi que la conservation des parcs et installations tout en offrant un soutien aux organismes du territoire.

PROGRAMMATION DES LOISIRS

La Municipalité de Saint-Félix-de-Valois propose une grande variété d'activités pour tous les goûts et tous les âges chaque saison. La programmation complète est disponible sur le site Web, mais également diffusée dans le journal municipal (Félicien), ainsi que sur la page Facebook municipale.



Pour suivre les cours proposés et s'inscrire  Voilà!

Un guide pour vous aider à la configuration de votre compte est disponible en ligne : st-felix-de-valois.com/2024/03/28/configurez-votre-compte

SOUTIEN EN LOISIR

SOUTIEN AUX INSCRIPTIONS DE LOISIR

Le programme de Soutien aux inscriptions de loisir offre de rembourser 20 % jusqu'à un maximum de 225 \$ pour les inscriptions aux activités que la programmation municipale n'offre pas. Cette aide est offerte pour les 17 ans et moins, ainsi que les 55 ans et plus.

SOUTIEN AUX COMPÉTITIONS

Un soutien est également offert à l'élite sportive et culturelle de la Municipalité.

ACCÈS-LOISIRS

La municipalité applique le principe du programme Accès-loisirs qui donne la possibilité aux familles à faibles revenus de participer aux activités de sa programmation gratuitement en fonction des critères provinciaux d'admissibilité.

Pour le détail des programmes de soutien et connaître les critères d'admissibilité et avoir accès aux formulaires de demande, consultez la page :

www.st-felix-de-valois.com/soutien-en-loisirs

CAMP DE JOUR

La Municipalité de Saint-Félix-de-Valois offre un camp de jour estival ainsi qu'un camp de jour pour la semaine de relâche. Une grande variété d'activités y sont organisées. Chaque été, quelque 200 jeunes fréquentent le camp. En plus des activités régulières et des sorties du jeudi, des semaines thématiques sont également offertes moyennant un supplément (ex : planche à roulettes, minibasket, culturel, etc.). Les inscriptions du camp de jour pour l'été se font à partir de la mi-avril.

Camp adapté et Camp intégré avec accompagnement

En collaboration avec Les Répits de Gaby, la Municipalité offre également un camp adapté pour les enfants touchés du trouble du spectre de l'autisme ainsi qu'un service d'accompagnement personnalisé pour les enfants à besoin particulier selon les besoins, les demandes et la disponibilité. Faites-en la demande auprès du service des loisirs.

Service de garde

Les activités régulières du camp de jour se déroulent entre 9 h et 16 h 30. Un service de garde est toutefois offert de 7 h à 9 h le matin et de 16 h 30 à 18 h en fin de journée, et ce, sans frais supplémentaires.



Chaque été, nous recrutons une équipe énergique et motivée pour l'animation du camp. Ça vous intéresse? Envoyez-nous votre candidature!

Pour joindre l'équipe du camp de jour : 450 889-5589 poste 7717

Par courriel : culture@st-felix-de-valois.com



SS SYRI STAINLESS

PRODUCTION
SUR MESURE
EN ACIER
INOXYDABLE

450 889-5921

R.B.O. 8332-4681-37

CONSTRUCTION
Asselin
FRÈRES

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL
RÉNOVATION | GESTION DE PROJETS

450 898-4803

www.constructionasselinfreres.com
info@constructionasselinfreres.com



RBO 5644-9085-01



Paysagistes Nord-Joli

Conception & réalisation

Aménagement paysager • Pavé-uni • Murets
Entretien • Émondage • Excavation • Déneigement

5080, rue Valéda **450 889-2975**
St-Félix-de-Valois paysagistesnj@gmail.com



VACUUM SAINT-GABRIEL inc.
FOSSÉS-SEPTIQUES.NET 450 835-5445



SANS FRAIS 1 855 367-7370
PRISE DE RENDEZ-VOUS 8H00 - 17H00

VIDANGE TOTALE À L'ANNÉE
VIDANGE SÉLECTIVE DE MAI À OCTOBRE

Pour consulter les détails de nos installations, accéder aux cartes, connaître les horaires et l'état du réseau, consultez la page :

www.st-felix-de-valois.com/parcs-et-installations



PARC PIERRE-DALCOURT (4999, rue Coutu)

- Aire de pique-nique
- Balançoires pour enfants et bébés
- Casse-croûte
- Jeux d'eau
- Module de jeu pour enfants (5 à 12 ans)
- Module de jeu pour tout-petits (18 mois à 5 ans)
- Parc de planches à roulettes et patins à roues alignées
- Patinoire et sentiers glacés
- Patinoire couverte réfrigérée
- Salles pour des réceptions
- Stationnement
- Bornes de recharge pour véhicule électrique (Circuit électrique)
- Terrain de baseball
- Terrain de basketball
- Terrains de tennis (2)
- Terrains de pétanque
- Terrain de pickleball (1)
- Terrains de volleyball de plage (2)
- Terrain de soccer
- Toilettes et abreuvoir
- Accès pistes cyclables



PARC GEORGES-DAEMEN

(rue Picasso)

- Aire de pique-nique
- Balançoires pour enfants et bébés
- Module de jeux pour tout-petits (18 mois à 5 ans)
- Accès aux sentiers de ski de fond du Faubourg
- Accès pistes cyclables

PARC ALFONSE-ROBILLARD

(avenue des Saules)

- Aire de pique-nique
- Module de jeu pour tout-petits (18 mois à 5 ans)
- Module de jeu pour enfants
- Terrain de soccer

PARC DES CHASSEURS

(rue des Chasseurs)

- Aire de pique-nique
- Parcours d'hébertisme

PARC DU FAUBOURG

(rue Girard)

- Aire de pique-nique
- Module de jeu pour enfants
- Balançoire
- Accès pistes cyclables

PARC DU DOMAINE-CREVIER

(chemin Crevier)

- Aire de pique-nique
- Stationnement
- Quai d'accès à la rivière L'Assomption pour embarcation sans moteur

HALTE CYCLISTE DESJARDINS

SUD

(avenue Cézanne)

- Aire de pique-nique
- Station de réparation de vélo
- Abreuvoir



HALTE CYCLISTE DESJARDINS NORD

(rue Henri-L.-Chevrette
coin chemin de Saint-Jean (131))

- Aire de pique-nique
- Station d'exercices sur banc
- Accès aux commerces

PISTES CYCLABLES

- La municipalité dispose actuellement de près de 35 km de pistes cyclables



SENTIERS DE PLEIN AIR (990, chemin de la Pointe-à-Roméo)



Pour consulter les cartes des sentiers, consultez
<https://st-felix-de-valois.com/parcs-et-installations>



La Municipalité offre également plusieurs petits parcs :

Clifford-Heaton (Église anglicane, aire de pique-nique, stationnement : chemin de Saint-Gabriel (348), au coin du chemin de Saint-Jean (131))

Harvey-Belleville (aire de pique-nique, stationnement : chemin Barrette, au coin de la rue Principale (345))

Parc centre-ville (aire de repos, stationnement incitatif de covoiturage, panneau cartographique : rue Principale, au coin du chemin de Joliette (131))

Parc de l'Église (Église, aire de repos, presbytère, comptoir vestimentaire, centre Yvon-Sarrazin, Vendredis en musique, Fête de Noël, CRAPO Lanaudière, stationnement, arrêt d'autobus, panneau cartographique : rue Principale (345))



SENTIER ADAPTÉ

Marcheurs en bottes, raquettes, fauteuils adaptés, poussettes, chiens en laisse.



SENTIERS DE RAQUETTE ET FATBIKE

Vélos fatbike et raquettes seulement. Marcheurs et chiens interdits afin de maintenir les sentiers dans le meilleur état possible.



Merci de votre collaboration

SENTIERS DE SKI DE FOND

Marcheurs, raquettes, chiens et vélos interdits.



SUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU

Véhicules moteurs interdits. Site sans trace, veuillez rapporter vos déchets.



- Aire de pique-nique
- Station de réparation de vélo
- Stationnement
- Abri de repos • Toilette
- Panneau cartographique
- 4 boucles de Ski de fond - 8,7 km
- 4 boucles de Raquette - 7,6 km
- 2 boucles de Fatbike (hiver) - 3,9 km

- 3 boucles de Randonnée (été) - 5,4 km
- 1 sentier adapté (4 saisons) - 1,2 km
- Vélo de montagne (plusieurs boucles et sentier d'initiation avec modules) - 9,1 km
- Aire de glissade



La Municipalité offre plusieurs événements et activités. L'avenir culturel de la Municipalité est déterminé dans le plan d'action de la politique culturelle dont la réalisation s'est entamée à la fin de 2021.

MUNICIPALITÉ CULTURELLE DE L'ANNÉE 2023!

PROGRAMMATION CULTURELLE

Surveillez votre Félicien, ainsi que la page Facebook de la Municipalité afin de connaître la programmation culturelle. Heures du conte, atelier créatif, rencontres d'artistes, atelier de patrimoine vivant, cinéma-blabla familial, Félico au zoo et thématiques spéciales sont présentés à la bibliothèque et au centre Yvon-Sarrazin.



www.st-felix-de-valois.com/programmation-culturelle

POLITIQUE CULTURELLE

La Municipalité s'est dotée d'une politique culturelle ambitieuse en 2023 suite à une consultation rigoureuse et à l'implication de plusieurs bénévoles et partenaires. Un geste important a été l'entente qui fait du CRAPO de Lanaudière le diffuseur officiel de la Municipalité. Son arrivée au Centre Yvon-Sarrazin a d'ailleurs grandement dynamisé le paysage culturel local avec spectacles, soirées animées, cinéma et autres événements culturels.

st-felix-de-valois.com/politique-culturelle

BIBLIOTHÈQUE

La Municipalité dispose d'une magnifique bibliothèque en hommage au célèbre auteur natif de Saint-Félix-de-Valois : Réjean Ducharme. De la culture pour les gens allumés, notre bibliothèque répond aux besoins des plus curieux en leur offrant une vaste collection, une programmation diversifiée et des services pratiques.

st-felix-de-valois.com/bibliotheque

COLLECTIONS

Votre bibliothèque met à votre disposition plus de 31 000 documents, dont certaines collections thématiques:

LIVRES ET REVUES :

Romans, classiques, nouveautés, BD, jeunesse, références, documentaires, magazines, etc.

LIVRES À GROS CARACTÈRES :

Près de 300 documents.

LIVRES AUDIOS :

Plus de 200 documents.

LIVRES NUMÉRIQUES :

Plus de 3000 documents disponibles.

BIBLIO-JEUX : Plus de 500 jeux.

TROUSSES PÉDAGOGIQUES :

plus de 90 thématiques – *Prix Innovation 2021 des Grands Prix Desjardins de la Culture de Lanaudière.*

FICHES PÉDAGOGIQUES :

près de 500 fiches disponibles pour faciliter l'interaction avec votre enfant sur le livre que vous venez de lui lire. (nouveau 2024)

COLLECTION KALÉIDOSCOPE :

Elle propose plus de 300 ouvrages encourageant les enfants à sortir des idées préconçues et des rôles stéréotypés, favorisant la réflexion, l'émergence de la pensée critique, l'ouverture et la tolérance.

UNE NAISSANCE, UN LIVRE :

la bibliothèque offre un cadeau pour les nouveau-nés. Il suffit de passer au comptoir avec une preuve de naissance et une preuve de résidence.

PROGRAMME BIBLIO-FAMILLE

Programme élaboré autour de pratiques gagnantes : lire, chanter et jouer; avec animations et trousse à emporter. (nouveau 2023)



SERVICES

Plusieurs services sont offerts aux citoyens : prêts, réservations, suggestions d'achats, références et aide aux lecteurs, accès à Internet, prêts entre bibliothèques, aires de travail, animation de la lecture, conférences, etc.

SERVICES EN LIGNE : il vous est possible de consulter votre dossier d'utilisateur en tout temps. Vous pouvez même faire vos réservations et renouveler les documents qui sont en votre possession.

Horaire régulier

- Dimanche et lundi : fermé

- Mardi : 8 h à 12 h et 18 h à 20 h 30

- Mercredi : 8 h à 12 h / 13 h à 16 h 30 et 18 h à 20 h 30

- Jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30

- Vendredi : 8 h à 12 h

- Samedi : 9 h à 12 h

La bibliothèque ferme pendant les vacances de la construction, ainsi qu'entre Noël et le jour de l'an.





CHUTE À LIVRE

Vous pouvez remettre vos volumes en tout temps en utilisant la chute à livres qui se trouve à gauche de l'entrée principale.

DOCUMENTS ENDOMMAGÉS OU PERDUS

Advenant qu'un ouvrage soit perdu, l'abonné devra défrayer la valeur du document. Si l'ouvrage est endommagé et qu'il est réparable, l'abonné pourra choisir entre payer la valeur du document et le conserver, ou payer les frais de réparation en plus de frais administratifs. Si le document n'est pas réparable, l'abonné devra rembourser la valeur du document, mais il pourra le conserver.

BOÎTES À LIVRE

Une boîte à livre pour les enfants de 0 à 12 ans est disponible dans l'entrée du centre Pierre-Dalcourt. Il suffit de prendre ou laisser un livre destiné à cette catégorie d'âge de lecteurs. Attention de ne pas y laisser vos emprunts de la bibliothèque!



EXPOSITIONS

La Bibliothèque de Saint-Félix-de-Valois invite les artistes de la région à soumettre un projet d'exposition pour établir sa programmation. Les artistes voulant exposer doivent nous faire parvenir le formulaire d'inscription dûment rempli, leur curriculum vitae et un minimum de cinq photographies d'œuvres.

Les artistes peuvent soumettre leur candidature en tout temps.

ÉVÈNEMENTS



Une multitude d'événements animent le quotidien des Féliciens et Féliciennes, voici un aperçu de la riche programmation du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire :





FÊTE D'HIVER

Mi-février - Parc Pierre-Dalcourt

C'est notre carnaval d'hiver durant lequel les activités extérieures d'hiver en famille sont à l'honneur!

SOIRÉE DES BÉNÉVOLES

Fin avril

(durant la semaine d'action bénévole)

Centre Yvon-Sarrazin

Soirée hommage aux bénévoles de la communauté afin de les remercier de leur implication.

JOURNÉE DE L'ARBRE

Mi-mai - Écocentre

Journée dédiée à l'environnement : distribution de compost, distribution d'arbres, arbustes et légumes.

FÊTE NATIONALE

23 juin - Parc Pierre-Dalcourt

Journée de célébration de la fête nationale : activités, musique, feu de joie et feu d'artifice.

VENDREDIS EN MUSIQUE

Juillet et septembre

Place de la Culture

Grands concerts populaires extérieurs et gratuits en partenariat avec la Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière et le Groupe Bibeau.

CINÉPARC

Juillet et août - Parc Pierre-Dalcourt

Cinéma en plein air et théâtre extérieur.
(3 ou 4 soirs par été)

HALLOWEEN

31 octobre

Caserne et autres lieux à déterminer

Animation lors de la collecte de bonbons.

FÊTE DE NOËL

Mi-décembre - Place de la Culture et centre Yvon-Sarrazin

Féerie de Noël en communauté au cœur du village : repas de Noël, illumination de l'arbre de Noël, chorale, dépouillement de l'arbre, promenade en calèche, feu de joie et agréments!



La vie communautaire est essentielle à la vitalité et l'équilibre d'une municipalité. C'est pourquoi Saint-Félix-de-Valois soutient et stimule la vie communautaire à l'aide d'une Politique de reconnaissance et de soutien à la communauté. Le point culminant de cette reconnaissance se passe lors de la Soirée des bénévoles en avril pour remercier nos bénévoles de leur engagement dans la communauté.

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN À LA COMMUNAUTÉ

Cette politique de reconnaissance et de soutien aux organismes vient préciser les conditions, les modalités de reconnaissance, le type d'organisme admissible et les procédures à suivre pour établir et conserver cet appui municipal. Par la mise en place de cette politique, Saint-Félix-de-Valois vise à améliorer les communications, la concertation et l'équité avec les organismes concernés. Notre objectif est d'intensifier et renforcer nos liens de partenaires afin d'offrir le meilleur milieu de vie possible à nos concitoyens. Par la même occasion, la Municipalité offre différents programmes de soutien à la pratique des loisirs culturels et sportifs à ses citoyens.

#Accessibilité #Efficacité #Équité #Attractivité

VOUS ÊTES ACTIFS DANS UN ORGANISME QUI OFFRE DES SERVICES DANS LA MUNICIPALITÉ?

Le processus de reconnaissance vous donne accès à certains services et avantages, ainsi qu'au programme de **Soutien aux activités** ainsi que le programme d'**Implication des organismes lors des activités**.

[www.st-felix-de-valois.com/services/reglements-municipaux/
politiques/reconnaissance](http://www.st-felix-de-valois.com/services/reglements-municipaux/politiques/reconnaissance)

AINÉS

Saint-Félix-de-Valois est une *Municipalité amie des aînés* (MADA), elle adhère à la politique MADA de la MRC de Matawinie et a développé son propre plan d'action local.

Cela implique que la municipalité de Saint-Félix-de-Valois soutient, en concertation avec les aînés, des actions, ressources et services adaptés à leurs besoins afin d'améliorer leur qualité de vie.



Service d'aide à domicile Du Rousseau

Une multitude de services d'aide à domicile et d'aide à la personne pour le ménage, l'alimentation, les soins, etc.

www.aidedomicile.ca - 1 888 834-1160

Crédits d'impôt – Revenu Québec

www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/votre-situation/aine

Cuisines collectives

Madame Danielle Brien | 450 889-2486

Office Régional d'Habitation Montcalm (H.L.M.)

2128 route 125

Sainte-Julienne, (Québec) J0K 1S0

1 866 313-6746

Courriel : orhmontcalm.com



Programme PAIR

Service gratuit et personnalisé d'appels automatisés qui joint les aînés quotidiennement pour s'assurer de leur bon état de santé.

1 888 882-1086 - www.ccbm.qc.ca

Société Alzheimer de Lanaudière

(voir Bottin des organismes p. 65)

Transport adapté et autobus

(voir Transport p. 56)

Soutien à domicile – CLSC

www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/liste-de-soins-et-services/liste-par-clientele/personnes-agees/soutien-a-domicile
1 866 757-2572

Cliniques d'impôts communautaires

La Roche St-Damien | 450 835-9228

Ligne Aide Abus Aînés 1 888 489-2287

Régime de protection du Curateur public du Québec

En cas d'incapacité, un mandat de protection peut être demandé afin de déterminer une tutelle, une curatelle ou un régime de conseilier majeur afin de veiller aux bons soins d'un proche.

1 844 532 8728

www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/index.html

FAMILLE

La Municipalité de Saint-Félix-de-Valois tient à offrir un milieu de vie accueillant et adapté aux familles qui y vivent. Elle vise principalement l'offre d'activités et d'événements accessibles à tous, tant physiquement que financièrement.



Politique familiale

Un plan d'action 2021-2023 a été adopté suivant une large mobilisation des familles et plusieurs actions ont été réalisées, notamment la construction de la patinoire couverte réfrigérée, bonification des services de la bibliothèque, développement du réseau cyclable et de parcs, etc.

Plusieurs programmes de soutien sont destinés aux familles :

- Soutien aux inscriptions de loisirs
- Soutien aux compétitions
- Soutien aux familles à faibles revenus

Subvention pour l'achat de couches lavables

La subvention peut atteindre un maximum de 100 \$. Les critères d'admissibilité sont inscrits dans le formulaire de demande.



Rabais famille pour le camp de jour

(-25 % pour le 2^e enfant et -50 % pour le 3^e enfant)

Bac supplémentaire pour famille nombreuse

Si vous avez une famille nombreuse (4 enfants et plus), vous pourriez profiter d'un bac supplémentaire sans frais. Communiquez avec la municipalité pour savoir si vous êtes éligibles.

De nombreux organismes offrent des services en soutien et développement pour les enfants et leur famille : Défi-famille Matawinie, Enfance libre Lanaudière, Maison Parent-Aïse, Maison Oxygène Joliette-Lanaudière, Programme Passe-Partout, CREVALE.

Découvrez l'ensemble des services aux aînés et aux familles, ainsi que les informations sur la vie communautaire à la page :

www.st-felix-de-valois.com/vie-communautaire

AUTRES SERVICES



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

ANIMAL DE COMPAGNIE

Le contrôleur canin assure la surveillance des chiens et des petits animaux sur le territoire Félicien ainsi que le recensement et la vente de licences. L'entente avec la municipalité concerne la gestion des licences canines. Le contrôleur offre d'autres services facturés selon le principe utilisateur-payeur.

Vous pouvez vous procurer une licence lors du recensement en porte-à-porte par le contrôleur ou à la mairie pendant les heures d'ouverture.

Date limite : 1^{er} avril de chaque année

Petit rappel de la réglementation :

- Sauf exception, nul ne peut garder plus de trois (3) chiens par unité d'habitation.
- Tout chien gardé à l'extérieur de l'unité d'occupation de son gardien ou ses dépendances doit être retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.
- Les chiens sont strictement interdits sur le terrain du centre et du parc Pierre-Dalcourt.

Attention, la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens s'applique depuis mars 2020.



www.st-felix-de-valois.com/services/securite-publique/licence-canine



ANIMAUX SAUVAGES ET D'ÉLEVAGES

Si vous êtes témoin d'une situation où la sécurité ou la santé des animaux est en danger, composez le **1 844 ANIMAUX (264-6289)**.

Pour signaler la présence d'animaux sauvages suspectés de rage ou la découverte d'animaux sauvages morts, communiquez avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en composant le **1 877 346-6763**. Évitez d'approcher ou de manipuler ces animaux.

LOCATION DE SALLES	Organismes partenaires et externes :	Résidents ou autres organisations
CENTRE COMMUNAUTAIRE PIERRE-DALCOURT		
Grande salle	100\$/jour	250\$/jour
Petite salle	50\$/jour	150\$/jour
ÉGLISE et SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL	150\$/jour	300\$/jour
CENTRE YVON-SARRAZIN	- Salle Sarrazin	300\$/jour
	- Salles Rémillard, Boucher et Âge d'Or	150\$/jour
PLATEAUX SPORTIFS		
- Grand terrain de soccer - Terrain de tennis	- Terrain de volleyball - Terrain de pétanque	- Terrain de baseball - Patinoire extérieure
Gymnase		12,50\$/h
Gymnase double		25,00\$/h
Gymnase triple (avec palestre)		33,00\$/h

GRATUIT pour les organismes communautaires ou reconnus

Les prix indiqués sont sujets à changement en fonction de la réglementation de tarification des services en vigueur. Selon la disponibilité des lieux.

**Faites votre réservation auprès du service des loisirs :
culture@st-felix-de-valois.com ou 450 889-5589 poste 7717**

MARIAGE CIVIL

Vous pouvez faire célébrer votre mariage à la mairie ou à un endroit de votre choix dans la Municipalité par Mme la mairesse.

Les tarifs des frais judiciaires sont édictés par le décret 1094-2015 du Gouvernement du Québec du 9 décembre 2015 et indexés le 1^{er} janvier de chaque année.

Tarifs 2024 à titre indicatif seulement

Mariage et union civile	
• Dans un immeuble appartenant à la Municipalité	308 \$ + taxes
• Ailleurs sur le territoire de la Municipalité de Saint Félix-de-Valois	411 \$ + taxes

**Pour information et réservation :
secretariat@st-felix-de-valois.com ou 450 889-5589 poste 7701**



La municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie gère plusieurs services pour l'ensemble de son territoire; notamment l'aménagement, l'évaluation foncière, la cour municipale, le transport, les parcs régionaux, le développement économique et le déploiement du réseau de fibre optique de Connexion Matawinie.

TRANSPORT COLLECTIF

1 800 264-5441 poste 1
transport@matawinie.org

www.mrcmatawinie.org/transport

AUTOBUS

Le circuit 32 desservant Joliette à Saint-Michel-des-Saints comprend trois arrêts à Saint-Félix-de-Valois. Un à l'intersection de la rue Principale et du chemin Barrette, et l'autre à l'intersection de la rue Principale et de la route 131 (à côté du Pétro-Canada), ainsi qu'un avec abribus à l'intersection des rues Henri-L-Chevrette et Michel.

TRANSPORT ADAPTÉ

- disponible 7 jours sur 7, entre 7 h et 23 h
- tarif concurrentiel
- sur réservation

INTERNET

Internet haute vitesse

Un réseau de 2 700 km de fibre optique sur plus de 52 000 poteaux pour desservir les 42 000 résidences et organismes de la MRC de Matawinie est en déploiement par Connexion Matawinie. Afin d'offrir à des tarifs concurrentiels une connexion Internet de grande qualité (100 Mb/s et même plus!). Les branchements à Saint-Félix-de-Valois sont complétés!

Branchez-vous sur votre réseau!

Fournisseur de service : *Cooptel*



www.matawinie.cooptel.ca - 1 888-532-2667 (COOP)



COUR MUNICIPALE

La Cour municipale a compétence en matière civile et pénale. Elle a autorité sur tout le territoire de la MRC de Matawinie. La Cour municipale est présidée par un juge municipal. Elle est saisie des poursuites en recouvrement des pénalités et des amendes relatives à des infractions ayant trait aux règlements municipaux ou à des lois provinciales, comme le Code de la sécurité routière. La Cour municipale a pour mission d'assurer une justice de proximité sur tout le territoire de la MRC de Matawinie.

1 800 264-5441 poste 7022 - Télécopieur : 450 834-6560 - cour@matawinie.org

AUTRES RESSOURCES DE TRANSPORT

TRANSPORT ACCOMPAGNEMENT BÉNÉVOLE

Centre Communautaire Bénévole Matawinie :

450 882-1089 ou 1 888-882-1086

Transport communautaire offert à la clientèle de :

- Soutien à domicile pour raisons médicales, juridiques ou sociales
- Personnes en situation de vulnérabilité pour raisons médicales ou sociales
- Prestataires de la sécurité du revenu pour raisons médicales

RDV du lundi au vendredi,
réservation 72 h à l'avance.

Tarification variable en fonction de la distance à parcourir.

Rescousse Amicale :

450 834-3151

Transport pour les membres.

Association Québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées : 450 835-4707 poste 3499.

Service offert aux personnes âgées de 50 ans et plus afin de leur permettre d'accéder aux soins de santé. Contribution volontaire.

Association des Personnes Handicapées Matawinie : 450 834-5434 ou 1 877 834-5434

Transport médical et juridique pour les membres. Tarification variable en fonction de la distance à parcourir.

COVOITURAGE

La Municipalité de Saint-Félix-de-Valois participe au projet **Covoiturage Lanaudière – J'embarque** en désignant le stationnement du parc municipal situé à l'intersection des routes 131 et 345 comme un stationnement incitatif.

Le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL), initiateur du projet, précise que les stationnements incitatifs ont pour but d'inviter les gens à laisser leur voiture ou leur vélo dans ces endroits, en toute quiétude, avant d'embarquer dans une autre voiture pour le covoiturage ou dans un autre mode de transport en commun.

Découvrez l'outil du CREL : www.embarquelandaudiere.ca


Embarque Lanaudière!



DÉVELOPPEMENT

SADC – MATAWINIE

La Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) Matawinie est un organisme à but non lucratif créé en 1992. Il doit son existence à la volonté du milieu communautaire et des affaires et à l'appui du Gouvernement du Canada.

La SADC Matawinie a pour mission de stimuler la participation de la collectivité dans la prise en charge de son avenir, et ce, par **l'animation**, la **concertation** et la **création d'emplois et d'entreprises**. Elle développe une vision d'avenir de la collectivité par des activités qui favorisent la concertation et le partenariat.

Découvrez la Route de l'entrepreneur, un indispensable pour mener votre projet d'affaires vers la réussite!



www.routedelentrepreneur.com

1009, rue Principale, Saint-Alphonse-Rodriguez (QC) J0K 1W0
450 883-0717 | Sans frais 1 888 880-7824 | www.matawinie.qc.ca



- Ma vie en Matawinie
- Programmes/Financement
- Service-conseil
- Ressources spécialisées
- Mentorat
- Études/Statistiques
- Boîte à outils
- Campagnes d'achat local
- Zones commerciales/Industrielles

Une initiative de la





CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI – MATAWINIE

Le carrefour favorise le développement de l'autonomie personnelle, sociale, économique et professionnelle des jeunes. Il stimule l'employabilité des jeunes de moins de 30 ans depuis 1996!



En plus d'une équipe dévouée et des services en employabilité, le carrefour propose plusieurs programmes : Une école, une entreprise, Place aux jeunes en région, Desjardins – Jeunes au travail, Multimédia Matakwinie en plus de différents projets avec les écoles secondaires de la région.

105, rue Principale, Saint-Jean-de-Matha (QC) J0K 2S0

1 888 886-9220 | info@cjematawinie.org | cjematawinie.qc.ca



Organisme de développement économique local qui contribue à la prospérité et au rayonnement de

Lanaudière et de ses entreprises et entrepreneurs en favorisant la synergie des acteurs du développement économique dans les champs d'intervention suivants :

- Entrepreneuriat
- Immigration et intégration
- Innovation
- Maillage agricole
- Transfert d'entreprise
- Développement durable



104, rue Saint-Jacques, Saint-Jacques (QC) J0K 2R0

450 365-9218 - info@lanaudiere-economique.org - www.lanaudiere-economique.org





DÉVELOPPEMENT

Saint-Félix-de-Valois est un milieu de vie paisible et stimulant: proximité des services, de la nature et qualité de vie. De nombreux projets de développement sont en cours dans la Municipalité, dont voici les principaux :

- FAUBOURG ST-FÉLIX
- DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE 3B INC.
- PROJET DOMICILIAIRE LES VALLONS
- JARDINS DES BEAUX-ARTS

Découvrez les opportunités en visitant la page :

www.st-felix-de-valois.com/developpement/communaute/developpement-residentiel

En plus de ces projets, Saint-Félix-de-Valois dispose de ressources d'habitation spécialisées :

HABITATION RÉSIDENCE RAMSAY

Située au 5090 rue Michel, cette résidence pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes offre 118 unités de logement.

450 889-4777 - info@residenc Ramsay.com - www.residenc Ramsay.com

SOUTIEN AU LOGEMENT

Office municipal d'habitation de Saint-Félix-de-Valois (OMH)

L'OMH est géré par l'Office Régional d'Habitation Montcalm.

Situé au 5220, rue Lionel, l'OMH offre 20 unités de logement à loyer modique aux personnes âgées de 50 ans et plus, seules ou en couple, n'ayant pas de personnes à charge. Ils s'occupent également de plusieurs programmes d'habitation.

- Programme de supplément au loyer (PSL).
- Logement abordable Québec (LAQ).
- Service de référence.
- Programme Accès Logis Québec.

Pour les personnes seules, les personnes âgées et les familles à faible revenu ou à revenu modique, communiquez avec l'OMH pour savoir si vous êtes éligibles à l'un des programmes.

1 866 313-6746 - info@orhmontcalm.com

MAISONS FÉLICIENNES

Un nouveau projet de logements abordables est en planification. Le projet qui a reçu la confirmation du financement du Programme Habitation Abordable Québec



prévoit la construction de 24 unités de logement pour les familles et les personnes âgées seules avec des logements sociaux et des loyers abordables. Le projet devrait voir le jour sur la rue Michel au cours de 2024 et 2025. Les détails sur l'échéancier, les inscriptions, les critères d'admissibilité et autres informations seront diffusés prochainement.

SOUTIEN À LA RÉNOVATION

PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La MRC de Matawinie offre deux programmes d'amélioration de l'habitat :

Le **Programme d'adaptation de domicile** a pour objectif de soutenir les personnes avec handicap permanent pour la réalisation des travaux d'adaptation de leur domicile.



Le **Programme RénoRégion** permet d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence..

mrcmatawinie.org/programme-damelioration-de-lhabitat - 450 834-5441 poste 7003

PROGRAMMES DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le gouvernement du Québec offre différents programmes afin de soutenir la performance écologique du parc immobilier :

RÉNOCLIMAT : pour vos projets de rénovation qui améliorer l'efficacité énergétique.

CHAUFFEZ VERT : pour des solutions écoénergétiques afin de convertir les systèmes de chauffage au mazout.

ÉCONOLOGIS : pour les ménages à revenus modestes.

NOVOCLIMAT : pour soutenir la construction d'unités neuves écoénergétiques.

www.transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel

Pour accéder aux informations, liens et formulaires des programmes :

www.st-felix-de-valois.com/services/urbanisme/programme-renovation

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET ÉCONOMIQUE

Développez votre projet d'affaires dans une Municipalité en pleine croissance!

Une grande disponibilité de places d'affaires, un parc industriel en développement et de nombreux services.

PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES

La Municipalité a adopté le règlement 399-2020 concernant l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes avec pour objectifs de :

- Favoriser les investissements pour l'implantation, la construction, la transformation, l'agrandissement ou la rénovation de bâtiments de certaines classes d'usage;
- Compenser l'augmentation des taxes foncières pouvant résulter de la réévaluation de l'immeuble après la fin des travaux;
- Stimuler le développement industriel, les investissements et la création d'emplois.

Le crédit pouvant aller jusqu'à 25 000 \$ ou jusqu'à 5 % annuellement en compensant l'augmentation des taxes foncières après réévaluation des immeubles.

PARC INDUSTRIEL

La Municipalité possède un parc industriel sur l'axe de la 131 à proximité d'un chemin de fer. Le développement de la phase II est amorcé.

[Coordonnées : 450 889-5589 poste 7714](tel:4508895589) ou planification@st-felix-de-valois.com



CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES

4671, rue Principale, Saint-Félix-de-Valois (QC) J0K 2M0
450 758-3500 - www.cssamares.ca



ÉCOLE DES MOULINS (Pavillon Ste-Marguerite)

71, rue Sainte-Marguerite
Saint-Félix-de-Valois (QC) J0K 2M0
450 758-3559



ÉCOLE DES MOULINS (Pavillon Notre-Dame)

70, rue Sainte-Marguerite
Saint-Félix-de-Valois (QC) J0K 2M0
450 758-3562



ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ÉRABLIÈRE

5211, rue Principale
Saint-Félix-de-Valois (QC) J0K 2M0
450 758-3570

CPE GARDERIE FLEUR SOLEIL

4531, rue Olivier, Saint-Félix-de-Valois (QC) J0K 2M0
450 889-8655



Plusieurs autres services de garde privés, subventionnés et familiaux sont disponibles dans la Municipalité. Consultez la plateforme **Ma place 0 – 5 ans** pour inscrire votre enfant ou découvrir les services disponibles.

www.laplace0-5.com



COORDONNÉES IMPORTANTES



Pour nous transmettre une demande, une plainte, un signalement ou une requête : Par le formulaire de message du site Internet :

www.st-felix-de-valois.com/nous-joindre ou au **450 889-5589 poste 7700**

Pour un signalement d'urgence relatif à la voirie, à l'aqueduc ou aux équipements municipaux en dehors des heures d'ouverture, composez le 450 889-5589, puis suivez les instructions pour joindre le service de garde d'urgence.

MAIRIE : 450 889-5589
600, chemin de Joliette
municipalite@st-felix-de-valois.com

www.st-felix-de-valois.com



ÉCOCENTRE - 4400, rue Beaudry

CASERNE
5331, chemin de Saint-Jean (131)
450 889-5589, poste 7740

BIBLIOTHÈQUE
4863, rue Principale
450 889-5589, poste 7761

**LOISIRS ET CENTRE
PIERRE-DALCOURT**
4999, rue Coutu
450 889-5589, poste 7717

CENTRE YVON-SARRAZIN
4680, rue Principale

MAISON DES JEUNES
5271, rue Principale

**STATION D'ÉPURATION
JACQUES-BRISSETTE**
(Station de vidange pour véhicule récréatif)
50, chemin Saint-Norbert

**SERVICE DE TRANSPORT
DE LA MRC DE MATAWINIE**
1 800 264-5441 poste 1
transport@matawinie.org

CONNEXION MATAWINIE
450 834-5441
www.connexionmatawinie.org
info@connexionmatawinie.org

SÛRETÉ DU QUÉBEC
450 834-2578 - Sur cellulaire *4141

URGENCE : 911

INFO-SANTÉ ET INFO-SOCIAL : 811

ÉTAT DES ROUTES : 511

**SERVICES SOCIAUX
ET COMMUNAUTAIRES : 211**

S.O.S. VIOLENCE CONJUGALE
1-800-363-9010

SUICIDE ACTION
1 866 APPELLE (277-3553)

LIGNE PARENTS : 1 800 361-5085

TELJEUNES : 514 288-1444

LIGNE AIDE ABUS AÎNÉS
1 888 489-2287

CLINIQUE MÉDICALE : 450 889-5577
610, chemin de Joliette





BOTTIN DES ORGANISMES

AFÉAS

Resp. : Madame Louise Hénault, présidente
450 889-7502

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Resp. : Madame Marie-Pierre Larochelle
hockeystfelix@gmail.com

ASSOCIATION DE SOCCER DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

soccerstfelix@hotmail.ca
Facebook : Association soccer St-Félix

ASSOCIATION PLEIN AIR LANAUDIÈRE

Resp. : Monsieur Normand Carrier
450 889-4562

AU CŒUR DE L'IL

450 756-4934 # 1
Laissez un message et un intervenant rappellera rapidement.
www.aucoeurdelil.org

CENTRE D'ALPHABÉTISATION POPULAIRE DE LA MATAWINIE EST (CAPME)

461, chemin de Joliette
450 889-1912
www.formationcapme.org

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE COMMUNAUTAIRE MATAWINIE (CABCM)

562, rue de l'Église à Chertsey
1 888.882-1086
www.ccbm.qc.ca

CENTRE AU CŒUR DES FEMMES

183, rue Ste-Louise
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0
450 886-9171

CHEVALIERS DE COLOMB À CONSEIL DE 4220

4680, rue Principale
Saint-Félix-de-Valois (Québec) J0K 2M0
450 889-2114
cdec4220@hotmail.com
chevaliersdecolombstfelixdevalois.org

CHORALE DE SAINT-FÉLIX

Resp. : Yvette Roy
450 889-4602



CHORALE D'HIER À AUJOURD'HUI

Resp. : Renée Clément
450 889-8072

CLUB DE MOTONEIGE GUILLAUME-TELL

514 233-4095
communication@clubmotoneigequillametell.com
www.clubmotoneigequillametell.com

CLUB FADOQ ST-FÉLIX-DE-VALOIS

Resp. : Monsieur Gilles Gravel, président
clubfadoqstfelixdevalois@outlook.com
450 889-2941

CLUB QUAD MÉGAROUES

450 386-0137
megaroues@hotmail.com
www.megaroues.fqcq.qc.ca

CŒURS SOLIDAIRES

Resp. : Madame Danielle Brien
450 889-2486

COMPTOIR VESTIMENTAIRE

4650, rue principale
Situé à l'arrière du Presbytère
450 889-2667

CORPS DE CADETS 2973 ARRAS

Resp. : Monsieur Richard Tremblay
514 207-0983

CUISINES COLLECTIVES

Resp. : Madame Danielle Brien
450 889-2486

COOPÉRATIVE D'UTILISATION DE MATÉRIEL AGRICOLE (CUMA) DE L'ÉRABLIÈRE

cumaerabliere@hotmail.com

DÉFI-FAMILLE MATAWINIE

244, rue Ste-Louise
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0
450 886-0458
defiaccueil@bellnet.ca

ENFANCE LIBRE LANAUDIÈRE

1208, rue de Lanaudière
Joliette (QC) J6E 3N8
450 760-4848
www.enfancelibreLANAUDIERE.ca

LA CROISÉE DE LA MATAWINIE

30, chemin de Joliette
450 889-5908
la.croisee@hotmail.com

MAISON D'ACCUEIL LA TRAVERSE

450-759-5882
la_traverse@bellnet.ca
www.maisonlatraverse.org

MAISON DES JEUNES

5271, rue Principale
450 886-0185

POPOTE D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

450 882-1089
commande@ccbm.qc.ca
commande@ccbm.qc.ca
www.ccbm.qc.ca/
commande-popote-congelee

37E GROUPE SCOUTS NORD JOLI

Resp. : Madame Patricia Pépin
450 889-1054

STÉ ALZHEIMER DE LANAUDIÈRE

190, rue Montcalm, Joliette (QC) J6E 5G4
1 877 759-3077
info@sadl.org
www.sadl.org

Pour le bottin des ressources communautaire dans la Matawinie :
1 888 882-1086 - www.ccbm.qc.ca - info@ccbm.qc.ca





Félix en fleur



Concours des plus beaux aménagements horticoles!

Meilleur aménagement résidentiel | Meilleur aménagement commercial
Meilleur aménagement de balcons ou jardinières | Meilleure amélioration de l'année



Lanaudière est une région aux mille et un visages, une région colorée, laissant place à une multitude d'activités originales pour tous les goûts. Avec ses grands espaces vierges et sauvages, ses 10 000 lacs et rivières, ses chutes et ses cascades, ses plaines et ses montagnes et ses nombreuses plages, la région est sans contredit le paradis du plein air et de la culture.



Nous vous invitons à découvrir les richesses et les attraits de Lanaudière en visitant le site Internet de Tourisme Lanaudière.

www.lanaudiere.ca/fr



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS
Soyons fiers d'y vivre!

OUTILS PROMOTIONNELS

La Municipalité offre une gamme d'outils promotionnels à ses couleurs afin de vous offrir l'opportunité d'afficher votre fierté. Passez voir à la mairie la gamme proposée!

OUTILS PROMOTIONNELS
SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

GOBLETE DE CAFÉ 16 OZ.
15\$
Inox couleur noire et logo blanc. Couverture avec joint d'étanchéité et ouverture pour boire refermable en plastique transparent pour voir le contenu.

TASSE
10\$
Tasse en céramique style café au lait 16 oz.

BOUTEILLE D'EAU
5\$ En rupture de stock
Bouteille en inox avec bec verseur Bleu marine et logo blanc. 16 oz.

ÉPINGLETTE
2\$
Épinglette aux couleurs de Saint-Félix-de-Valois.

STYLO
1,50\$
Stylo à bille à encre bleu en aluminium avec bouton poussoir. Bleu, rouge ou noir.



LES PRIX INCLUENT LES TAXES

CASQUETTE
25\$
Couleur noir avec broderie. Grandeur: Y, S-M, L-XL, XL-XXL.

TUQUE
10\$
Noire avec bord replié et broderie. Taille unique. Coton.

CHANDAIL À CAPUCHON
45\$
Marque Gildan modèle 15.5oz 50 % coton 50 % poly. Couleur noire ou bleu marine avec broderie. Grandeurs : XS, S, M, L, XL, XXL.

T-SHIRT
10\$
Marque Gildan coupe standard 10 oz. ou col en V. 7.5 oz. 90 % coton 10 % poly. Couleur bleu marine ou gris chiné avec broderie. Grandeurs : S, M, L, XL, XXL, XXXL* (*coupe standard).

BAS
10\$
Bas taille unique, 82 % Coton. Bleu marine avec logo couleur.

DISPONIBLE À LA MAIRIE ET LORS DES ÉVÉNEMENTS
800, CHEMIN DE JOYEUSE.





Votre destination à proximité cet été!

PASSES DE SAISON
DISPONIBLES



Domaine
Sentinelle
depuis 1971



Aventure
Sentinelle
Camping Ploin air

Les activités, planifiez-les et
doublez-les au **Sentinelle**!

Activités

Deux supers modules pour enfants, trampoline, Senti-train, animation, spectacles, pickleball, dek hockey, volleyball, basketball, hébertisme, frisbee golf, circuit de voitures téléguidées, sentier interactif illuminé.

Volet Aquatique

Piscines, jeux d'eau, glissades d'eau, lac artificiel, plage, descentes de rivière, parcours à obstacles gonflés sur le lac.

Services

Dépanneur, bois, glace, propane, restaurant, parc canin, location d'équipement sportif et nautique.



DOMAINESSENTINELLE.COM

info@domainesentinelle.com

1410 chemin Barrette, St-Félix-de-Valois, Qc. J0K 2M0

450 889-2244

800 268-8892



**LEADER
INCONTESTÉ
DANS SON
SECTEUR**

rh@plastiquesgpr.com

450-889-7277

Joins-toi à l'équipe!